

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU V

(MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR).

(Voir page 25, le tableau V,
annexé au projet de loi.)

(198)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU V

(MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR).

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT

**PRÉSENTANT LA COMPARAISON DES PROPOSITIONS DE DÉPENSE POUR
L'EXERCICE 1885 AVEC LES PRÉVISIONS DE L'EXERCICE 1884.**



BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																			
CHAPITRE I^{er}.																																																					
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																					
<i>Personnel.</i>																																																					
1	»	Traitement du Ministre																																																			
a.	—	des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine. (Anciens services) 362,114 »																																																			
b.	—	des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine de la direction générale des ponts et chaussées 511,755 »																																																			
c.	—	idem de la direction générale des mines 44,925 »																																																			
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TAUX des traitements. ₣</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général</td><td>1</td><td>12,000</td></tr> <tr> <td>Directeurs et inspecteurs généraux</td><td>12</td><td>9,000 à 12,000</td></tr> <tr> <td>Directeurs</td><td>3</td><td>7,000 à 8,000</td></tr> <tr> <td>Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux</td><td>6</td><td>5,500 à 9,000</td></tr> <tr> <td>Chefs de division et un inspecteur</td><td>15</td><td>5,500 à 7,000</td></tr> <tr> <td>Chefs de bureau</td><td>16</td><td>4,200 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Ingénieurs et sous-ingénieurs</td><td>8</td><td>2,700 à 5,000</td></tr> <tr> <td>Conducteurs</td><td>2</td><td>2,900 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Commis-chefs et commis de 1^{re}, 2^e et 5^e classe</td><td>68</td><td>1,100 à 4,000</td></tr> <tr> <td>Commis d'ordre, id.</td><td>28</td><td>1,000 à 2,600</td></tr> <tr> <td>Employés temporaires</td><td>14</td><td>1,000 à 1,500</td></tr> <tr> <td>Imprimeur-autographe et agents photographes</td><td>7</td><td>925 à 2,000</td></tr> <tr> <td>Huissiers messagers</td><td>28</td><td>1,100 à 2,500</td></tr> <tr> <td>Concierges</td><td>5</td><td>600 à 1,500</td></tr> <tr> <td>Boute-feu</td><td>10</td><td>1,080 à 1,200</td></tr> <tr> <td>Nettoyeuses</td><td>15</td><td>600 à 800</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements. ₣	Secrétaire général	1	12,000	Directeurs et inspecteurs généraux	12	9,000 à 12,000	Directeurs	3	7,000 à 8,000	Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux	6	5,500 à 9,000	Chefs de division et un inspecteur	15	5,500 à 7,000	Chefs de bureau	16	4,200 à 5,000	Ingénieurs et sous-ingénieurs	8	2,700 à 5,000	Conducteurs	2	2,900 à 4,000	Commis-chefs et commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	68	1,100 à 4,000	Commis d'ordre, id.	28	1,000 à 2,600	Employés temporaires	14	1,000 à 1,500	Imprimeur-autographe et agents photographes	7	925 à 2,000	Huissiers messagers	28	1,100 à 2,500	Concierges	5	600 à 1,500	Boute-feu	10	1,080 à 1,200	Nettoyeuses	15	600 à 800
	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements. ₣																																																			
Secrétaire général	1	12,000																																																			
Directeurs et inspecteurs généraux	12	9,000 à 12,000																																																			
Directeurs	3	7,000 à 8,000																																																			
Ingénieurs en chef et ingénieurs principaux	6	5,500 à 9,000																																																			
Chefs de division et un inspecteur	15	5,500 à 7,000																																																			
Chefs de bureau	16	4,200 à 5,000																																																			
Ingénieurs et sous-ingénieurs	8	2,700 à 5,000																																																			
Conducteurs	2	2,900 à 4,000																																																			
Commis-chefs et commis de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	68	1,100 à 4,000																																																			
Commis d'ordre, id.	28	1,000 à 2,600																																																			
Employés temporaires	14	1,000 à 1,500																																																			
Imprimeur-autographe et agents photographes	7	925 à 2,000																																																			
Huissiers messagers	28	1,100 à 2,500																																																			
Concierges	5	600 à 1,500																																																			
Boute-feu	10	1,080 à 1,200																																																			
Nettoyeuses	15	600 à 800																																																			
2																																																					
d.		Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale 8,000 »																																																			
<i>Matériel.</i>																																																					
a.		Fournitures de bureau, impressions, papier 28,100 »																																																			
b.		Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux 50,000 »																																																			
c.		Éclairage, chauffage, service des eaux 22,000 »																																																			
3																																																					
d.		Souscription au <i>Bulletin du Ministère</i> , achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux 14,000 »																																																			
e.		Menues dépenses 6,000 »																																																			
<i>Frais de déplacement.</i>																																																					
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires																																																			
<i>Honoraires des avocats.</i>																																																					
5	»	Honoraires des avocats du Département																																																			
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. fr.																																																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000 »	21,000 »	»	»	21,000 »	21,000 »	
726,794 »	722,894 »	a) 3,900 »	»	710,094 »	702,578 »	a) Cette somme a été transférée de l'article 3.
100,100 »	104,000 »	»	b) 3,900 »	106,000 »	101,442 »	b) L'allocation de l'article 3 a été diminuée de 3,900 francs par suite du transfert d'une parcelle somme à l'article 2.
31,100 »	31,100 »	»	»	32,000 »	28,295 »	
30,000 »	30,000 »	»	»	30,000 »	30,000 »	
908,994 »	908,994 »	3,900 »	3,900 »	899,094 »	885,515 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1883.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
7	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
8	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	»	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire et du bibliothécaire. — Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale.
10	a.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000
	b.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. 19,000
	»	Recensement général de la population en 1880 (<i>pour mémoire</i>). »
	»	Exposé de la situation du royaume (<i>pour mémoire</i>) »
	c.	Tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux 50,000 (1)
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
11	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
12	»	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
	a.	Province d'Anvers. 104,752
	b.	— de Brabant. 138,813
	c.	— de la Flandre occidentale 131,963
	d.	— de la Flandre orientale. 136,911 (2)
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
12,800 »	12,800 »	»	»	12,800 »	2,258 22	
35,000 »	35,000 »	»	»	35,000 »	33,478 52	
15,175 »	15,175 »	»	»	15,175 »	15,175 »	
62,975 »	62,975 »	»	»	62,975 »	50,911 74	
9,000 »	163,690 »	56,000 »	129,690 »	32,000 »	31,993 32	
81,000 »						
90,000 »	163,690 »	56,000 »	129,690 »	32,000 »	31,993 32	(¹) Charge extraordinaire et temporaire.
DIMINUTION . . fr.		75,690 »				
438,800 »	458,800 »	»	»	458,800 »	453,629 30	
438,800 »	458,800 »	»	»	458,800 »	453,629 30	(²) Y compris une somme de 3,500 francs en charge extraordinaire et temporaire pour le classement des archives de la province de la Flandre orientale.

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
			REPORT. fr.																										
12 (suite)	c.	Province de Hainaut	125,730 »																										
	f.	— de Liège	117,752 »																										
	g.	— de Limbourg	78,185 »																										
	h.	— de Luxembourg	75,737 »																										
	i.	— de Namur	101,824 „»																										
		<table><tr><th>PROVINCES.</th><th>GRADES.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr><tr><td rowspan="3">Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.</td><td>Directeur</td><td>6,000</td></tr><tr><td>Chef de division</td><td>4,500 à 5,500</td></tr><tr><td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 4,000</td></tr><tr><td rowspan="3">Limbourg et Luxembourg.</td><td>Directeur</td><td>5,500</td></tr><tr><td>Chef de division.</td><td>4,200 à 5,000</td></tr><tr><td>Chef de bureau.</td><td>3,200 à 3,800</td></tr><tr><td rowspan="4">Dans toutes les provinces</td><td>Commis de 1^{re} classe</td><td>2,400 à 3,000</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe</td><td>1,800 à 2,200</td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe</td><td>1,500 à 1,800</td></tr><tr><td>Expéditionnaires.</td><td>1,000 à 1,200</td></tr></table>	PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.	Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000	Chef de division	4,500 à 5,500	Chef de bureau.	3,200 à 4,000	Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500	Chef de division.	4,200 à 5,000	Chef de bureau.	3,200 à 3,800	Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200	
PROVINCES.	GRADES.	TRAITEMENTS.																											
Anvers, Brabant, Flandre occidentale, Flandre orientale, Hainaut, Liège et Namur.	Directeur	6,000																											
	Chef de division	4,500 à 5,500																											
	Chef de bureau.	3,200 à 4,000																											
Limbourg et Luxembourg.	Directeur	5,500																											
	Chef de division.	4,200 à 5,000																											
	Chef de bureau.	3,200 à 3,800																											
Dans toutes les provinces	Commis de 1 ^{re} classe	2,400 à 3,000																											
	Id. de 2 ^e classe	1,800 à 2,200																											
	Id. de 3 ^e classe	1,500 à 1,800																											
	Expéditionnaires.	1,000 à 1,200																											
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales ; dépenses diverses et imprévues :																											
13	a.	Province d'Anvers	27,000 »																										
	b.	— de Brabant	27,000 »																										
	c.	— de la Flandre occidentale	27,000 »																										
	d.	— de la Flandre orientale.	27,000 »																										
	e.	— de Hainaut	27,000 »																										
	f.	— de Liège	31,500 »																										
	g.	— de Limbourg	20,700 »																										
	h.	— de Luxembourg	20,700 »																										
	i.	— de Namur	24,000 »																										
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :																											
14	a.	Traitements des commissaires (5 de 1 ^{re} classe, à 7,500 francs; 12 de 2 ^e classe, à 6,500 francs, et 18 de 3 ^e classe, à 5,500 francs)	216,500 »																										
	b.	Frais de bureau (1 ^{re} classe 2,400 francs; 2 ^e classe 1,200 francs et 3 ^e classe 1,000 francs)	44,400 »																										
	c.	Traitements des employés	190,500 »																										
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1885	12,000 »																										
			A REPORTER. fr.																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
438,800	438,800	»	»	438,800	433,629 50	
1,009,669	1,011,669	»	2,000	4,007,416	969,463 »	
231,900	231,900	»	»	246,090	228,845 78	
463,400	475,400	»	12,000	463,400	416,200 »	
2,143,769	2,157,769	»	14,000	2,156,516	2,048,158 08	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
		REPORT. fr.															
15	a.	Frais de route et de tournées 45,900 »															
	b.	Missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'améliora- tion des bornes-frontières du royaume 6,100 »															
16	»	Revision des listes électorales; exécution des articles 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ou- vrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires pro- vinciales et communales.															
17	»	Frais des examens de capacité électorale. — Indemnités pour le service des jurys de première instance et d'appel. — Matériel et frais d'impression. — Écritures extraordinaires et dépenses diverses															
18	»	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)															
»	»	Frais d'écritures et d'impressions relatives aux avances de fonds à faire aux provinces et aux com- munes pour la construction et l'ameublement de maisons d'école (pour mémoire).															
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.															
		CHAPITRE V.															
		MILICE.															
19	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux Gouverneurs et membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de revision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de revision. — Vaca- tions des médecins et chirurgiens															
20	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des déci- sions et arrêts en matière de milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Tra- ductions. Dépenses diverses															
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.															
		CHAPITRE VI.															
		GARDE CIVIQUE.															
	»	Inspection générale; traitements ou indemnités															
21		<table> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS par an.</th></tr> <tr> <td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>14,000</td></tr> <tr> <td>Chef d'état-major de l'inspecteur général</td><td>1</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>Archiviste de l'inspection générale</td><td>1</td><td>1,400</td></tr> <tr> <td>Huissier</td><td>1</td><td>600</td></tr> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.	Inspecteur général	1	14,000	Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500	Archiviste de l'inspection générale	1	1,400	Huissier	1	600
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS par an.															
Inspecteur général	1	14,000															
Chef d'état-major de l'inspecteur général	1	1,500															
Archiviste de l'inspection générale	1	1,400															
Huissier	1	600															
		A REPORTER. fr.															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.			
2,143,769 »	2,157,769 »	»	14,000 »	2,156,516 »	2,048,138 08	
50,000 »	50,000 »	»	»	45,000 »	47,500 »	
15,000 »	20,000 »	»	5,000 »	10,000 »	13,424 60	
250,000 »	280,000 »	»	30,000 »	»	»	
6,000 »	65,000 »	»	59,000 »	6,000 »	58,680 »	
»	1,800 »	»	1,800 »	3,300 »	3,300 »	
2,464,769 »	2,574,569 »	»	109,800 »	2,220,816 »	2,175,042 68	
Diminution. . . . fr.		109,800 »				
114,000 »	114,000 »	»	»	104,000 »	111,552 60	
50,000 »	50,000 »	»	»	30,000 »	28,368 65	
144,000 »	144,000 »	»	»	134,000 »	139,921 25	
17,500 »	»	»	»	»	»	
17,500 »	»	»	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.															
		REPORT. fr.															
		Inspection générale :															
22	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, entretien, éclairage et chauffage des locaux; frais divers. — Commandants supérieurs : Indemnités pour frais de bureau. — Frais de rédaction et de publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.															
23	»	Magasin central d'armement et d'équipement; frais de route et de séjour, entretien des locaux. — Achat, numérotage, entretien et réparations d'armes et d'objets d'équipement; frais divers. — Achat et reliure d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. — Impression et calligraphie des états de signalement et des brevets pour officiers. — (Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 26															
24	»	Personnel du magasin central.															
		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENTS.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td><td align="center">1</td><td align="right">1,500</td></tr> <tr> <td>Agent comptable</td><td align="center">1</td><td align="right">1,200</td></tr> <tr> <td>Garde armurier</td><td align="center">1</td><td align="right">1,700</td></tr> <tr> <td>Augmentation</td><td align="center">»</td><td align="right">100</td></tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.	Directeur	1	1,500	Agent comptable	1	1,200	Garde armurier	1	1,700	Augmentation	»	100
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.															
Directeur	1	1,500															
Agent comptable	1	1,200															
Garde armurier	1	1,700															
Augmentation	»	100															
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.															
		CHAPITRE VII.															
		FÊTES NATIONALES.															
25	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination															
a.		Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses fr. 44,000 »															
26	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir 20,000 »															
27	»	Personnel permanent du tir															
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.															
		CHAPITRE VIII.															
		DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.															
28	»	Décoration civique et récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.															
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.															

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
17,500	27,000	»	»	25,200	23,959 81	4 commandants supérieurs : à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège à 1,500 francs = 6,000 francs.
9,500						
15,000	15,000	»	»	15,000	11,495 02	
4,500	4,500	»	»	4,500	3,274 92	
46,500	46,500	»	»	44,700	58,729 75	
34,000	34,000	»	»	40,000	40,000 »	
64,000	69,200	»	»	79,200	72,550 78	
5,200						
105,200	105,200	»	»	119,200	112,550 78	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	14,995 55	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	14,995 55	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
29	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés
		La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1 ^o à desservir de nouvelles pensions; 2 ^o à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3 ^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.
30	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.
CHAPITRE X.		
AGRICULTURE.		
31	»	Indemnités pour bestiaux abattus (a).
32	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
33	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
34	»	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture
	a.	Conseils supérieurs et commissions provinciales d'agriculture fr. 13,000 »
	b.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles 150,000 »
	c.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles. — Subsides. 5,000 »
	d.	Stations agronomiques et laboratoires agricoles. — Traitement du personnel (4 directeurs). 18,000 »
35	e.	Mesures à prendre dans le but de repeupler les cours d'eau 12,000 »
	f.	Dépenses résultant de l'adhésion de la Belgique à la convention phylloxérique de Berne 2,000 »
	g.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de mission ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses 11,500 »
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS. demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.			
200,000 ⁽¹⁾	200,000	»	»	200,000	199,525 96	(1) Charge extraordinaire et temporaire.
100,000 ⁽²⁾	100,000	»	»	100,000	49,999 »	(2) Idem.
300,000	500,000	»	»	300,000	249,524 96	
250,000	250,000	»	20,000	270,000	173,252 52	a) Une somme de 40,000 francs pourra être transférée aux articles 32 et 35, pour autant que cette somme reste disponible après le payement des indemnités.
162,000	162,000	»	»	152,000	125,000 »	
101,500	101,500	»	»	101,500	99,795 11	
10,200						
	201,700	»	»	296,700	217,074 07	
191,500						
693,200	715,200	»	20,000	800,200	615,101 70	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
		REPORT. fr.																																										
	a.	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État :																																										
		<i>Institut agricole. — Personnel.</i>																																										
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>1</td><td>6,500 à 7,500</td><td>7,000</td></tr><tr><td>1</td><td>6,000 à 7,000</td><td>6,500</td></tr><tr><td>6</td><td>5,500 à 6,500</td><td>56,000</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>2,200</td></tr><tr><td>4</td><td>2,500 à 3,500</td><td>15,000</td></tr><tr><td>1</td><td>5,000 à 4,000</td><td>3,500</td></tr><tr><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>3,000</td></tr><tr><td>1</td><td>2,000 à 2,500</td><td>2,000</td></tr><tr><td>1</td><td>2,000 à 3,000</td><td>3,000</td></tr><tr><td>2</td><td>1,600 à 2,000</td><td>4,000</td></tr><tr><td>1</td><td>1,200 à 1,600</td><td>1,600</td></tr><tr><td>5</td><td>1,100 à 1,500</td><td>6,500</td></tr><tr><td>24</td><td></td><td>88,100</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	1	6,500 à 7,500	7,000	1	6,000 à 7,000	6,500	6	5,500 à 6,500	56,000	2	»	2,200	4	2,500 à 3,500	15,000	1	5,000 à 4,000	3,500	1	2,000 à 3,000	3,000	1	2,000 à 2,500	2,000	1	2,000 à 3,000	3,000	2	1,600 à 2,000	4,000	1	1,200 à 1,600	1,600	5	1,100 à 1,500	6,500	24		88,100
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																										
1	6,500 à 7,500	7,000																																										
1	6,000 à 7,000	6,500																																										
6	5,500 à 6,500	56,000																																										
2	»	2,200																																										
4	2,500 à 3,500	15,000																																										
1	5,000 à 4,000	3,500																																										
1	2,000 à 3,000	3,000																																										
1	2,000 à 2,500	2,000																																										
1	2,000 à 3,000	3,000																																										
2	1,600 à 2,000	4,000																																										
1	1,200 à 1,600	1,600																																										
5	1,100 à 1,500	6,500																																										
24		88,100																																										
		<i>École d'horticulture de Vilvoorde.</i>																																										
		<table><tr><td>1</td><td>5,000</td><td>5,000</td></tr><tr><td>5</td><td>»</td><td>6,100</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>4,400</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>1,500</td></tr><tr><td>10</td><td></td><td>17,000</td></tr></table>	1	5,000	5,000	5	»	6,100	2	»	4,400	2	»	1,500	10		17,000																											
1	5,000	5,000																																										
5	»	6,100																																										
2	»	4,400																																										
2	»	1,500																																										
10		17,000																																										
		<i>École d'horticulture de Gand.</i>																																										
		<table><tr><td>4</td><td>»</td><td>8,900</td></tr><tr><td>2</td><td>»</td><td>1,600</td></tr><tr><td>6</td><td></td><td>10,500</td></tr></table>	4	»	8,900	2	»	1,600	6		10,500																																	
4	»	8,900																																										
2	»	1,600																																										
6		10,500																																										
	b.	Création d'une école primaire à l'Institut de Gembloux 10,000 »																																										
	c.	Traitement de disponibilité 3,500 »																																										
37	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles																																										
58	»	Service des défrichements en Campine. — Personnel. — Traitements :																																										
		<table><tr><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT annuel.</th></tr><tr><td>1</td><td>7,000</td></tr><tr><td>1</td><td>3,000</td></tr><tr><td>1</td><td>1,800</td></tr><tr><td>5</td><td>6,600</td></tr><tr><td>»</td><td>2,400</td></tr><tr><td>8</td><td>20,800</td></tr></table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	1	7,000	1	3,000	1	1,800	5	6,600	»	2,400	8	20,800																												
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																																											
1	7,000																																											
1	3,000																																											
1	1,800																																											
5	6,600																																											
»	2,400																																											
8	20,800																																											
		A REPORTER. fr.																																										

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
695,200	715,200	»	20,000	800,200	615,101 70	
129,100	119,100	10,000	»	108,400	106,941 79	
108,700	108,700	»	»	109,400	103,399 35	
a) 20,800	20,800	»	»	20,000	20,799 75	c) Charge extraordinaire et temporaire.
953,800	965,800	10,000	20,000	1,038,000	846,242 59	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																				
		REPORT. fr.																																																																				
39		Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers :																																																																				
	a.	École vétérinaire de l'État. — Personnel. — Frais de la commission de surveillance :																																																																				
40		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Directeur</td><td>1</td><td>6,500 à 7,500</td><td>7,500</td></tr><tr><td>Professeurs.</td><td>8</td><td>5,500 à 6,500 4,000 à 5,000</td><td>48 000</td></tr><tr><td>Chargés de cours</td><td>2</td><td>»</td><td>5,000</td></tr><tr><td>Répétiteurs.</td><td>4</td><td>2,500 à 3,500</td><td>12,000</td></tr><tr><td>Régisseur</td><td>1</td><td>3,000 à 4,000</td><td>4,000</td></tr><tr><td>Médecin</td><td>1</td><td>1,000</td><td>1,000</td></tr><tr><td>Commis aux écritures</td><td>1</td><td>2,000 à 2,400</td><td>2,400</td></tr><tr><td>Maître d'études-bibliothécaire</td><td>1</td><td>2,000 à 2,400</td><td>2,200</td></tr><tr><td>Surveillants.</td><td>2</td><td>1,600 à 2,000</td><td>3,600</td></tr><tr><td>Aide-préparateur de chimie.</td><td>1</td><td>1,500 à 1,500</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Maréchal-ferrant</td><td>1</td><td>1,200 à 1,500</td><td>1,500</td></tr><tr><td>Palefrenier-chef.</td><td>1</td><td>1,300 à 1,500</td><td>1,400</td></tr><tr><td>Garçons de laboratoire et jardinier.</td><td>4</td><td>1,200 à 1,400</td><td>5,600</td></tr><tr><td>Concierge. — Gens de service et palefreniers.</td><td>8</td><td>1,100 à 1,500</td><td>10,400</td></tr><tr><td>Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire.</td><td>»</td><td>»</td><td>1,425</td></tr><tr><td></td><td>56</td><td></td><td>105,525</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500	Professeurs.	8	5,500 à 6,500 4,000 à 5,000	48 000	Chargés de cours	2	»	5,000	Répétiteurs.	4	2,500 à 3,500	12,000	Régisseur	1	3,000 à 4,000	4,000	Médecin	1	1,000	1,000	Commis aux écritures	1	2,000 à 2,400	2,400	Maître d'études-bibliothécaire	1	2,000 à 2,400	2,200	Surveillants.	2	1,600 à 2,000	3,600	Aide-préparateur de chimie.	1	1,500 à 1,500	1,500	Maréchal-ferrant	1	1,200 à 1,500	1,500	Palefrenier-chef.	1	1,300 à 1,500	1,400	Garçons de laboratoire et jardinier.	4	1,200 à 1,400	5,600	Concierge. — Gens de service et palefreniers.	8	1,100 à 1,500	10,400	Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire.	»	»	1,425		56		105,525
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.																																																																			
Directeur	1	6,500 à 7,500	7,500																																																																			
Professeurs.	8	5,500 à 6,500 4,000 à 5,000	48 000																																																																			
Chargés de cours	2	»	5,000																																																																			
Répétiteurs.	4	2,500 à 3,500	12,000																																																																			
Régisseur	1	3,000 à 4,000	4,000																																																																			
Médecin	1	1,000	1,000																																																																			
Commis aux écritures	1	2,000 à 2,400	2,400																																																																			
Maître d'études-bibliothécaire	1	2,000 à 2,400	2,200																																																																			
Surveillants.	2	1,600 à 2,000	3,600																																																																			
Aide-préparateur de chimie.	1	1,500 à 1,500	1,500																																																																			
Maréchal-ferrant	1	1,200 à 1,500	1,500																																																																			
Palefrenier-chef.	1	1,300 à 1,500	1,400																																																																			
Garçons de laboratoire et jardinier.	4	1,200 à 1,400	5,600																																																																			
Concierge. — Gens de service et palefreniers.	8	1,100 à 1,500	10,400																																																																			
Commission de surveillance et indemnités pour travail extraordinaire.	»	»	1,425																																																																			
	56		105,525																																																																			
	b.	Traitement de disponibilité »																																																																				
41	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses fr. 51,800 »																																																																				
	b.	Jury vétérinaire. 6,000 »																																																																				
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.																																																																				
		CHAPITRE XI.																																																																				
		VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.																																																																				
42	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 1,832,000 »																																																																				
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. . . . 150,000 »																																																																				
	c.	Frais de confection des tableaux descriptifs des cours d'eau (exécution du chapitre I ^{er} de la loi du 7 mai 1877). 18,000 »																																																																				
		A REPORTER. fr.																																																																				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
953,800 »	963,800 »	10,000 »	20,000 »	1,038,000 »	846,242 39	
(1) 20,000 »	20,000 »	»	»	20,000 »	20,000 »	(1) Charge extraordinaire.
105,325 »	105,325 »	»	»	105,325 »	103,284 94	
(2) 57,800 »	57,800 »	»	»	57,800 »	57,800 »	(2) Y compris une somme de 6,000 francs en charge extraordinaire.
1,136,925 »	1,146,925 »	10,000 »	20,000 »	1,221,125 »	1,027,527 55	
DIMINUTION . . . fr.		10,000 »				
2,000,000 »	»	»	»	»	»	
2,000,000 »	»	»	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
		REPORT. fr.																
	a.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture, traitements de disponibilité. fr. 33,000 »																
43		<table><tr><th></th><th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT par an.</th><th>CHARGES.</th></tr><tr><td>Inspecteur général</td><td>1</td><td>9,000</td><td>9,000</td></tr><tr><td>Inspecteurs</td><td>3</td><td>5,500 à 7,000</td><td>19,000</td></tr><tr><td>Chef de bureau</td><td>1</td><td>4,200 à 5,000</td><td>5,000</td></tr></table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.	Inspecteur général	1	9,000	9,000	Inspecteurs	3	5,500 à 7,000	19,000	Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	5,000
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES.															
Inspecteur général	1	9,000	9,000															
Inspecteurs	3	5,500 à 7,000	19,000															
Chef de bureau	1	4,200 à 5,000	5,000															
	b.	Indemnités aux commissaires voyers 33,000 »																
	c.	Frais de route et de séjour 12,000 »																
44	»	Frais de bureau et matériel de l'inspection																
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.																
		CHAPITRE XII.																
		INDUSTRIE.																
45	a.	Traitement de l'inspecteur de l'industrie 7,000 »																
	b.	Frais de route 2,500 »																
46	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 50,000 »																
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »																
47	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles. — Subsidés. — Matériel. — Missions. — Dépenses diverses 265,900 »																
	b.	Traitement de l'inspecteur 5,000 »																
	c.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »																
48	»	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses																
49	»	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels . .																
		A REPORTER. fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,000,000 »	»	»	»	»	»	
78,000 »	2,250,000 »	»	168,000 »	2,185,550 »	2,185,550 »	
4,000 »						
2,082,000 »	2,250,000 »	»	168,000 »	2,185,550 »	2,185,550 »	
DIMINUTION . . . fr.		168,000 »				
9,500 »	9,500 »	»	»	9,500 »	8,982 46	
55,000 »	55,000 »	»	»	55,000 »	54,038 »	
318,900 »	318,900 »	»	»	318,900 »	298,221 07	
20,250 » 1,200 »	21,450 »	»	»	31,450 »	19,748 88	
404,850 »	404,850 »	»	»	414,850 »	377,990 41	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT. fr.																																	
50	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes, 20 agents (L'indemnité est fixée d'après l'importance des ressorts et la moyenne des affaires traitées par les titulaires).																																	
51	»	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i>																																	
52	»	Traitement du rédacteur du Recueil																																	
53	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879																																	
54	»	Traitement du rédacteur du Recueil.																																	
55	»	Subside en faveur de l'Exposition maritime, commerciale et industrielle d'Anvers.																																	
		Musée de l'industrie. — Personnel. — Traitement																																	
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT PAR AN.</th><th>CHARGES.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>6,000 à 8,000</td><td>8,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>" "</td><td>2,700</td></tr> <tr> <td>1</td><td>5,000 à 4,000</td><td>4,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,500 à 1,800</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>5,000 à 4,000</td><td>4,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,600 à 2,000</td><td>2,000</td></tr> <tr> <td>2</td><td>1,100 à 1,500</td><td>2,400</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,000 à 1,400</td><td>1,400</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,100 à 1,500</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>10</td><td></td><td>27,500</td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT PAR AN.	CHARGES.	1	6,000 à 8,000	8,000	1	" "	2,700	1	5,000 à 4,000	4,000	1	1,500 à 1,800	1,500	1	5,000 à 4,000	4,000	1	1,600 à 2,000	2,000	2	1,100 à 1,500	2,400	1	1,000 à 1,400	1,400	1	1,100 à 1,500	1,500	10		27,500
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT PAR AN.	CHARGES.																																	
1	6,000 à 8,000	8,000																																	
1	" "	2,700																																	
1	5,000 à 4,000	4,000																																	
1	1,500 à 1,800	1,500																																	
1	5,000 à 4,000	4,000																																	
1	1,600 à 2,000	2,000																																	
2	1,100 à 1,500	2,400																																	
1	1,000 à 1,400	1,400																																	
1	1,100 à 1,500	1,500																																	
10		27,500																																	
57	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »																																	
	b.	Bibliothèque technique et artistique 7,000 »																																	
	c.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,500 »																																	
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.																																	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
404,850	404,850	»	»	414,850	377,990 41	(1) Charge extraordinaire et temporaire.
21,000	21,000	»	»	21,000	18,553 55	
4,500	8,000	»	»	8,000	7,287 61	
5,500						
4,100	6,000	»	»	8,000	7,994 84	
4,900						
(1) 250,000	»	250,000	»	»	»	
27,500	27,500	»	»	27,500	27,299 81	
18,500	24,300	»	6,000	24,500	24,299 99	
755,450	491,450	250,000	6,000	503,450	463,405 99	
AUGMENTATION. . fr		244,000				

56

(1) Charge extraordinaire et temporaire.

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
POIDS ET MESURES.		
58	a.	Personnel, traitement des vérificateurs .
		1 ^{re} 11 4,000 à 5,000 50,500
		2 ^e 5 3,000 à 3,500 16,500
		adjoints 4 2,000 à 2,500 8,250
	b.	Frais d'intérim et d'inspection 4,500
		20 79,750
59	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
60	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		
CHAPITRE XIV.		
LETTRES ET SCIENCES.		
61	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples. 56,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Gaucet, Denis, Soltau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851. a) 10,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et sciences; dépenses diverses 39,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) . . . 40,000 »
	g.	Publication de documents rapportés de pays étrangers. 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 13,200 »
	j.	Publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise 4,000 »
A REPORTER. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
79,750 /	79,750	»	»	79,750	74,368 86	
56,000	36,000	»	»	35,000	32,639 50	
12,000	12,000	»	»	15,200	11,404 49	
127,750	127,750	»	»	125,950	118,612 85	
b) 167,700	162,700	a) 5,000	»	182,700	187,777 51	a) Double concours d'histoire nationale et de sciences historiques. b) Y compris 31,700 francs de charges temporaires à savoir : 6,000 francs du litt a et les crédits des litt. g, h, i et j.
167,700	162,700	5,000	»	182,700	187,777 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																	
		REPORT. fr.																																	
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. Examen et jugement des concours de la fondation De Keyn. 69,075 »																																	
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »																																	
62	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »																																	
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »																																	
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »																																	
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000°. . 159,800 »																																	
	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; section stratigraphique. 5,200 »																																	
63	»	Palais des Académies : traitement du gardien et d'une nettoyeuse																																	
64	»	Palais des Académies : salaire des gens de peine; chauffage, éclairage et frais d'entretien . . .																																	
65	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.																																	
66	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions																																	
67	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général																																	
68	»	— matériel et acquisitions																																	
69	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.																																	
70	»	— matériel et acquisitions; location des maisons servant de succursales au Musée																																	
71	»	Jardin Botanique de l'État : Dépenses du personnel																																	
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th><th>TRAITEMENT PAR AN.</th><th>MONTANT de la dépense.</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td><td>6,000 à 8,000</td><td>6,500</td></tr> <tr> <td>2</td><td>5,000 à 5,000</td><td>8,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>5,000 à 5,000</td><td>5,000</td></tr> <tr> <td>1</td><td>2,000 à 2,700</td><td>2,700</td></tr> <tr> <td>2</td><td>2,000 à 5,000</td><td>4,900</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,200 à 1,800</td><td>1,750</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,100 à 1,500</td><td>1,500</td></tr> <tr> <td>1</td><td>1,000 à 1,500</td><td>1,250</td></tr> <tr> <td>1</td><td>» à »</td><td>600</td></tr> <tr> <td colspan="2"></td><td>32,200</td></tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT PAR AN.	MONTANT de la dépense.	1	6,000 à 8,000	6,500	2	5,000 à 5,000	8,000	1	5,000 à 5,000	5,000	1	2,000 à 2,700	2,700	2	2,000 à 5,000	4,900	1	1,200 à 1,800	1,750	1	1,100 à 1,500	1,500	1	1,000 à 1,500	1,250	1	» à »	600			32,200
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT PAR AN.	MONTANT de la dépense.																																	
1	6,000 à 8,000	6,500																																	
2	5,000 à 5,000	8,000																																	
1	5,000 à 5,000	5,000																																	
1	2,000 à 2,700	2,700																																	
2	2,000 à 5,000	4,900																																	
1	1,200 à 1,800	1,750																																	
1	1,100 à 1,500	1,500																																	
1	1,000 à 1,500	1,250																																	
1	» à »	600																																	
		32,200																																	
72	»	Jardin Botanique de l'État : dépenses de matériel et de culture.																																	
		A REPORTER.																																	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
167,700 »	162,700 »	5,000 »	»	182,700 »	187,777 51	
285,075 »	228,284 »	57,789 »	»	192,273 »	183,824 50	
2,450 »	8,850 »	»	»	8,850 »	8,791 39	a) Y compris fr. 74,462 92 ce montant des dépenses des deux missions envoyées au Chili et au Texas pour observer le passage de Vénus sur le soleil.
6,400 »						
58,600 »	58,600 »	»	»	58,600 »	56,199 46	
59,400 »	26,900 »	12,500 »	»	26,900 »	101,371 01	
91,900 »	89,100 »	2,800 »	»	87,100 »	78,500 »	
75,700 »	75,700 »	»	»	83,050 »	72,499 95	
73,700 »	71,800 »	1,900 »	»	71,800 »	70,000 »	
b) 77,650 »	77,650 »	»	»	87,650 »	74,149 20	b) Dont 57,000 francs de charge extraordinaire.
52,200 »						
	82,400 »	»	»	88,400 »	88,599 68	
50,200 »						
958,975 »	878,984 »	79,989 »	»	889,273 »	921,512 50	

BUDGET DE L'EXERCICE 1883.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
73	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	
74	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
75	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de documents provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	8,200 »
76	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	8,000 »
	c.	Inspection des archives communales.	6,000 »
77	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
		TOTAL ^{re} DU CHAPITRE XIV.	fr.
		CHAPITRE XV.	
		BEAUX-ARTS.	
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques (1).</i>	
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. . fr.	120,000 »
	b.	Peinture murale. Décoration des monuments publics	50,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique.	16,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu	15,000 »
78	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	60,000 »
	f.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses	15,250 »
	h.	Sixième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens	1,500 »
79	»	Expositions générales des beaux-arts.	
80	»	Palais des beaux-arts à Bruxelles. — Traitement du gardien	
81	»	— — Frais de chauffage, d'éclairage et entretien des locaux	
		A REPORTER.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
958,973	878,984	79,989	»	889,273	921,512 50	
64,700	64,700	»	»	62,400	61,499 97	
a) 8,200	8,200	»	»	8,200	8,199 94	a) Dont 3,500 francs de charge extraordinaire
60,550	59,450	1,100	»	56,250	55,024 94	
b) 22,200	22,200	»	»	22,200	20,892 55	b) Dont 8,000 francs de charge extraordinaire.
c) 3,500	3,500	»	»	3,500	3,500 »	c) Charge extraordinaire.
1,118,125	1,037,054	81,089	»	1,041,823	1,070,629 90	
AUGMENTATION . . fr.		81,089				
d) 286,750	361,750	»	75,000	399,250	399,245 04	d) Cette somme comprend, à titre de charge extraordinaire, 90,000 francs du litt. a et le crédit du litt. b.
40,000	60,000	»	20,000	60,000	43,470 »	
1,400	8,850	»	»	8,850	6,446 25	
7,450						
355,600	430,600	»	93,000	468,100	449,161 29	

(1) Annexe n° 1.

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
82	»	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
83	»	Traitements des agents chargés de l'inspection des académies et des écoles de dessin
84	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin -- Frais relatifs à l'inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin fr. 222,000 »
	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 32,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
85	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 21,325 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance 7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur 6,500 »
86	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue 86,575 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. 3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien. 3,450 »
87	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel
88	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique
		<i>Monuments publics (1).</i>
89	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION			
335,600 »	430,600 »	»	95,000 »	468,100 »	449,161 29	
197,589 »	115,285 »	84,304 »	»	85,185 »	83,185 »	
8,000 »	»	»	»	»	»	
	292,000 »			270,000 »	269,908 22	
284,000 »		»	»			
55,500 »	55,500 »	»	»	40,500 »	59,649 38	
95,060 »	145,544 »	»	52,484 »	95,060 »	118,580 19	
21,250 »	21,250 »	»	»	20,600 »	20,600 »	
a) 39,400 »	39,400 »	»	»	51,800 »	48,299 94	a) Dont 5,000 francs de charge extraordinaire
75,000 »	75,000 »	»	»	75,000 »	74,850 »	
1,089,199 »	1,152,379 »	84,304 »	147,484 »	1,104,045 »	1,106,234 02	(¹) Voir annexe n° 2.

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
90	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	74,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'Etat qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
91		Commission royale des monuments. — Personnel	
	a.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
92	b.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	7,200 »
	c.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
93		Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
94		Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
95		Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
96		Conservatoire royal de musique de Liege. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
97		Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'Etat, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	
98		Traitements des agents du service de l'inspection des écoles de musique	
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales, frais relatifs à l'inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses.	107,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique	15,000 »
99	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; dépenses diverses	53,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales.	5,000 »
	e.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats	8,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XV.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CREDITS voies POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,089,199	1,152,579	84,504	147,484	1,104,045	1,106,234 02	
86,000	86,000	»	»	116,800	115,945 59	
17,750	35,650	»	»	53,650	53,656 »	
15,900						
3,000	6,000	»	3,000	6,000	1,556 80	
7,500	7,500	»	»	7,500	7,459 86	
168,060	168,060	»	»	151,660	149,660 »	
76,558	76,558	»	»	74,008	73,908 »	
53,726	52,126	1,600	»	51,626	51,626 »	
6,000	154,000	16,000	»	172,000	187,551 94	
(a) 164,000						
1,687,493	1,736,073	101,904	150,484	1,716,489	1,727,576 21	
DIMINUTION . . fr.		48,580				

(a) Dont 11,000 francs de charge extraordinaire (Publication des œuvres des anciens musiciens belges.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
SERVICE DE SANTÉ.		
100	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 12,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 90,000 »
	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes. 10,000 »
	e.	Subsides et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central 50,000 »
	f.	Subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. 10,000 »
	g.	Frais des conférences pour les élèves droguistes 2,000 »
	h.	Subside à la Société royale de médecine publique. 12,000 »
	i.	Publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres 8,000 »
	j.	Impressions et dépenses diverses 4,000 »
	k.	Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour 9,000 »
	l.	Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. 3,000 »
	m.	Frais de participation aux Expositions et aux Congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. 5,000 »
101	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes	CREDITS votés	DIFFÉRENCES.		CREDITS votés	DÉPENSES de	Observations
POUR L'EXERCICE	POUR L'EXERCICE			POUR L'EXERCICE	L'EXERCICE	
1885.	1884.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	1885.	1882	
200,000 »	200,000 »	»	»	200,000 »	174,000 »	
53,500 »	53,500 »	»	»	53,500 »	53,500 »	
233,500 »	233,500 »	»	»	233,500 »	207,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
102	a.	Entretien ordinaire des routes, ainsi que du Parc public de Laeken, entretien de nouvelles sections en 1885. fr. 2,900,000 »
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Payement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc. 400,000 »
	c.	Travaux de construction et rectification de routes; allocation de subsides . . . 570,000 »
103	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans le prix d'adjudication des baux d'entretien des routes
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
104	»	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achats de meubles, établissement et entretien de squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc. fr.
105	»	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils; établissement de paratonnerres.
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
3,870,000	4,500,000	»	430,000	4,598,228	4,598,228 »	
41,000	41,000	»	»	41,000	39,005 14	
3,911,000	4,541,000	»	430,000	4,639,228	4,637,233 14	
600,000	600,000	»	»	600,000	644,370 »	
(1) 254,000	370,000	»	116,000	310,000	427,500 »	(1) Cette somme concerne uniquement de charges extraordinaires et temporaires.
854,000	970,000	»	116,000	910,000	1,171,870 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr. 503,000 »
b.		Rivière et canal de l'Ourthe. 85,600 »
c.		Gileppe 1,000 »
d.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé 119,900 »
e.		— de Maestricht à Bois-le-Duc. 60,000 »
f.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut. 138,400 »
g.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo. 8,000 »
h.		— — vers Hasselt. 26,000 »
i.		— — vers Turnhout 7,100 »
j.		— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor. 17,600 »
k.		Sambre canalisée 161,000 »
l.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements 136,500 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
m.		Escaut dans les provinces du Hainaut, de la Flandre orientale et d'Anvers 108,530 »
n.		Canal de Mons à Condé 54,200 »
o.		— de Pommerœul à Antoing 28,100 »
p.		Lys 100,000 »
q.	106	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord 114,000 »
r.		— de Roulers à la Lys 13,000 »
s.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand 136,700 »
t.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges. 7,000 »
u.		— de Plasschendaele, à Nieuport 7,500 »
v.		— de Nieuport, par Furnes, vers la frontière de France et canal d'écoulement dû de Langeleed 13,000 »
w.		— de Gand à Terneuzen. 99,200 »
x.		— de Selzaete à la mer du Nord 93,500 »
y.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede 6,000 »
z.		Durme 2,400 »
a'.		Dendre 5,500 »
b'.		Rupel. 11,500 »
c'.		Senne. 6,800 »
d'.		Dyle et Demer 50,500 »
e'.		Petite Nèthe canalisée 105,000 »
f'.		Grande Nèthe et Nèthe inférieure 13,500 »
BASSIN DE L'YSER.		
g'.		Yser 19,000 »
		A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,040,650	2,128,300	,	87,650	1,958,000	2,738,690	
2,040,650	2,128,300	,	87,650	1,958,000	2,738,690	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
		<i>Meuse.</i>	
		PROVINCE DE NAMUR.	
	»	1° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en perrés, pavage des chemins de halage aux endroits les plus menacés par les crues; enlèvements de jetées qui gênent la navigation; éta-établissement de pieux d'amarres, etc. fr.	30,000 »
		PROVINCE DE LIÈGE.	
	»	2° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empierrement de che-chemins de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés; établissement de pieux d'amarres, garde-corps, etc.	30,000 »
107	»	3° Construction d'une habitation pour le garde-rivière de la section comprise entre Choquier et Ampsin.	15,000 »
		PROVINCE DE LIMBOURG.	
	»	4° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélio-ration de chemins de halage, hermes et travaux divers d'amélioration	15,000 »
	»	5° Construction d'une maison de garde, à Maeseyck	12,000 »
	»	6° Construction d'une échelle autographe, à Maeseyck	8,000 »
		<i>Rivière et canal de l'Ourthe.</i>	
108	»	Travaux de consolidation des berges et du chemin de halage, de construction de perrés destinés à empêcher les dégradations par les eaux des crues et travaux secondaires d'amélioration	15,000 »
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>	
109	»	Travaux de construction de perrés; assainissement des maisons éclusières et pon-tonnières et travaux secondaires d'amélioration	17,000 »
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>	
110	»	Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues.	6,000 »
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>	
		PREMIÈRE SECTION.	
	»	1° Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues.	5,000 »
		TROISIÈME SECTION.	
111	»	2° Travaux de construction d'un perré en aval de l'écluse n° 16, et de consolida-tion des berges du canal	5,000 »
	»	3° Construction de deux maisons destinées au logement des aides-éclusiers de l'écluse n° 17.	22,000 »
		A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,040,650 »	2,128,500 »	»	87,650 »	1,958,000 »	2,758,690 »	
110,000 »	122,000 »	»	12,000 »	150,000 »	156,450 91	
15,000 »	15,000 »	»	»	20,000 »	17,684 09	
17,000 »	15,000 »	2,000 »	»	14,000 »	19,087 85	
6,000 »	15,500 »	»	7,500 »	10,000 »	46,000 »	
52,000 »	16,000 »	16,000 »	»	8,000 »	16,000 »	
2,220,650 »	2,509,800 »	18,000 »	107,150 »	2,160,000 »	2,973,892 85	

BUDGET DE L'EXERCICE 1883.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>	
112	"	Travaux secondaires d'amélioration	fr. 2,500 »
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>	
113	"	Travaux divers d'amélioration	6,000 »
		<i>Sambre.</i>	
		PROVINCE DE HAINAUT.	
	a.	1° Construction d'un perré en aval de l'ancien pont de halage, à Charleroi . . .	5,000 »
		PROVINCE DE NAMUR.	
114	b.	2° Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la construction de perrés, consolidation des berges, des chemins de halage, pavages, etc. . . .	5,000 »
	c.	3° Transformation et amélioration du chenal des roues des moulins aux abords de l'écluse n° 22 et construction d'un magasin pour le matériel de service . . .	10,000 »
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>	
115	"	Travaux secondaires d'amélioration	5,000 »
		BASSIN DE L'ESCAUT.	
		<i>Escaut.</i>	
		PROVINCE DE HAINAUT.	
	"	1° Travaux divers d'amélioration	15,000 »
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
	"	2° Travaux secondaires d'amélioration	2,000 »
116	"	3° Construction d'un perré de 83 mètres de longueur sur la rive gauche, en amont du pont Mercelis, à Gand	9,000 »
		<i>Escaut maritime.</i>	
	"	4° Travaux d'appropriation et fournitures à effectuer à deux allèges affectées au relèvement de bateaux sombrés.	12,000 »
	"	5° Construction, à Anvers, de locaux pour l'enregistrement des maréographes, pour le remisage des appareils de plongée, ainsi que pour l'installation du service de l'Escaut maritime et de ses affluents soumis à la marée	60,000 »
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>	
117	"	Travaux divers d'amélioration	9,000 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,220,650	2,309,800	18,000	107,150	2,160,000	2,973,892 85	
2,500	3,000	»	500	3,000	3,000 »	
6,000	8,000	»	2,000	10,000	8,000 »	
20,000	15,000	5,000	»	15,000	37,524 50	
3,000	20,000	»	15,000	20,000	15,751 81	
98,000	54,000	44,000	»	19,600	67,746 10	
9,000	9,000	»	»	44,000	41,999 45	
2,361,150	2,418,800	67,000	124,650	2,271,600	3,147,894 51	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>	
118	»	Travaux divers d'amélioration.	fr. 2,500 »
		<i>Lys.</i>	
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
		1 ^{re} Travaux secondaires d'amélioration	3,000 »
119	»	PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
		2 ^o Travaux secondaires d'amélioration	2,000 »
		<i>Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.</i>	
120	»	Travaux de construction d'un aqueduc, en amont du pont situé sur le territoire d'Oostwyndel et travaux secondaires d'amélioration	2,000 »
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>	
121	»	Travaux divers d'amélioration.	3,000 »
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>	
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.	
		1 ^o Acquisition de terrains pour l'élargissement éventuel des digues du canal de raccordement; prolongement d'un aqueduc le long du canal de raccordement, près la propriété Voortman et travaux secondaires d'amélioration	6,000 »
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.	
122	»	2 ^o Construction d'un hangar aux abords des bassins et des écluses à l'ancienne porte de Damme, à Bruges	5,000 »
		<i>Canal d'écoulement des eaux du Sud de Bruges.</i>	
		Pour mémoire.	»
		<i>Canal de Plasschendaele à Nieuport.</i>	
123	»	Exhaussements de la digue droite et travaux secondaires d'amélioration	6,000 »
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>	
124	»	1 ^o Continuation des travaux d'empierrement des parties sablonneuses du chemin de halage et travaux secondaires d'amélioration	10,000 »
		2 ^o Transformation, en pont carrossable, de l'ancien pont du chemin de fer de Lokeren à Selzaete.	18,000 »
			A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,361,150	2,418,800	67,000	124,650	2,274,600	3,147,894 51	
2,500	11,500	»	9,000	43,000	22,407 66	
5,000	14,500	»	9,500	4,800	4,847 83	
2,000	12,000	»	10,000	4,500	24,315 77	
3,000	3,000	»	»	3,000	»	
11,000	22,000	»	11,000	3,000	22,500 »	
»	»	»	»	»	2,444 »	
6,000	»	6,000	»	»	14,169 92	
28,000	50,000	»	22,000	18,900	10,000 »	
2,418,650	2,531,800	73,000	186,150	2,348,800	3,218,579 69	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. . . . fr.
		<i>Canaux le Moervaert et la Zuidseels.</i>	
»	»	Pour mémoire	»
		<i>Durme.</i>	
»	»	Pour mémoire	»
		<i>Dendre.</i>	
»	»	Pour mémoire	»
		<i>Rupel.</i>	
»	»	Pour mémoire	»
		<i>Dyle et Démer.</i>	
125	»	Travaux divers d'amélioration fr.	5,000 »
		BASSIN DE L'YSER.	
		<i>Yser.</i>	
126	»	1° Travaux de construction de revêtements en briques sur les talus de l'Yser, entre Dixmude et Nieuport et travaux secondaires d'amélioration	23,000 »
	»	2° Ensablement du chemin de halage sur la digue du Furnes-Ambacht	6,000 »
		<i>Plantations.</i>	
127	»	Plantations nouvelles	25,000 »
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>	
128	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration des bacs et bateaux de passages d'eau existants et de leurs dépendances	55,000 »
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. . . . fr.	
		QUATRIÈME SECTION.	
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.	
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>	
	a	Port d'Ostende	487,500 »
	b	Port de Nieuport	40,000 »
129	c	Port de refuge de Blankenberghe	30,000 »
	d	Côtes	550,000 »
	e	Phares et fanaux	7,000 »
		A REPORTER. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS solés POUR L'EXERCICE 1885	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,418,650	2,551,800	73,000	186,150	2,348,800	3,248,579 69	
»	»	»	»	750	750 »	
»	14,000	»	14,000	»	»	
»	1,000	»	1,000	1,000	129 57	
»	16,000	»	16,000	»	»	
5,000	21,000	»	16,000	5,000	5,000 »	
29,000	6,000	25,000	»	87,000	11,599 »	
25,000	25,000	»	»	25,000	22,367 80	
35,000	35,000	»	»	35,000	35,000 »	
2,512,650	2,649,800	96,000	233,150	2,502,550	3,323,426 06	
914,500	992,500	»	78,000	1,175,000	1,087,366 58	
914,500	992,500	»	78,000	1,175,000	1,087,366 58	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																			
		REPORT. fr.																																																																			
		Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.																																																																			
		PORT D'OSTENDE.																																																																			
130	•	Déplacement des habitations des signaleurs de marée du musoir Est, sur le terre-plein en avant de la cunette de l'écluse Léopold; construction de caves, établissement d'un corps de garde sur l'estacade 9,000 »																																																																			
		PORT DE NIEUPORT.																																																																			
131	•	Exhaussement du mur de quai longeant le chenal devant la ville et construction d'un trottoir en arrière de la tablette 25,000 »																																																																			
		PORT DE BLANKENBERGHE.																																																																			
132	•	Pavage de deux rues entre des terrains vendus par l'État 7,500 »																																																																			
		CÔTES.																																																																			
133	•	Construction d'un épi entre le fort Wellington et la digue d'Albertus, à Maria-kerke-sur-Mer. 50,000 »																																																																			
		Phares et fanaux.																																																																			
134	•	Travaux divers d'amélioration 1,500 »																																																																			
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.																																																																			
		CINQUIÈME SECTION.																																																																			
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.																																																																			
135	•	Études de projets; frais de levés de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier, etc. . fr.																																																																			
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION . . . fr.																																																																			
		SIXIÈME SECTION.																																																																			
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.																																																																			
136	•	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement																																																																			
<table><tr><th rowspan="2">GRADES.</th><th rowspan="2">TRAITEMENTS.</th><th colspan="2">CADRES</th><th rowspan="2">Observations.</th></tr><tr><th>réglé- ment- aires.</th><th>effectifs.</th></tr><tr><td>Ingénieur en chef directeur de 1^{re} classe. .</td><td>9,000</td><td>5</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>Id. directeur de 2^e classe. .</td><td>8,000</td><td>10</td><td>10</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieur principal de 1^{re} classe.</td><td>6,500 - 7,000</td><td>5</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>5,500 - 6,000</td><td>5</td><td>6</td><td></td></tr><tr><td>Ingénieur de 1^{re} classe</td><td>4,500 - 5,000</td><td>12</td><td>14</td><td>dont 1 adjoint au corps.</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>3,500 - 4,000</td><td>22</td><td>21</td><td></td></tr><tr><td>Sous-ingénieur.</td><td>2,700 - 3,100</td><td>11</td><td>15</td><td>dont 6 faisant fonctions d'ingé- nieur.</td></tr><tr><td>Conducteur principal de 1^{re} classe.</td><td>4,500 à 5,500</td><td>12</td><td>11</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe</td><td>3,500 - 4,000</td><td>20</td><td>21</td><td></td></tr><tr><td>Conducteur de 1^{re} classe.</td><td>2,900 - 3,200</td><td>42</td><td>41</td><td>dont 1 adjoint au corps.</td></tr><tr><td>Id. de 2^e classe.</td><td>2,350 - 2,600</td><td>40</td><td>35</td><td></td></tr><tr><td>Id. de 3^e classe.</td><td>1,900 - 2,100</td><td>40</td><td>39</td><td></td></tr></table>			GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.	réglé- ment- aires.	effectifs.	Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe. .	9,000	5	5		Id. directeur de 2 ^e classe. .	8,000	10	10		Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	5	3		Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	5	6		Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	12	14	dont 1 adjoint au corps.	Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	22	21		Sous-ingénieur.	2,700 - 3,100	11	15	dont 6 faisant fonctions d'ingé- nieur.	Conducteur principal de 1 ^{re} classe.	4,500 à 5,500	12	11		Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	20	21		Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,900 - 3,200	42	41	dont 1 adjoint au corps.	Id. de 2 ^e classe.	2,350 - 2,600	40	35		Id. de 3 ^e classe.	1,900 - 2,100	40	39	
GRADES.	TRAITEMENTS.	CADRES			Observations.																																																																
		réglé- ment- aires.	effectifs.																																																																		
Ingénieur en chef directeur de 1 ^{re} classe. .	9,000	5	5																																																																		
Id. directeur de 2 ^e classe. .	8,000	10	10																																																																		
Ingénieur principal de 1 ^{re} classe.	6,500 - 7,000	5	3																																																																		
Id. de 2 ^e classe.	5,500 - 6,000	5	6																																																																		
Ingénieur de 1 ^{re} classe	4,500 - 5,000	12	14	dont 1 adjoint au corps.																																																																	
Id. de 2 ^e classe.	3,500 - 4,000	22	21																																																																		
Sous-ingénieur.	2,700 - 3,100	11	15	dont 6 faisant fonctions d'ingé- nieur.																																																																	
Conducteur principal de 1 ^{re} classe.	4,500 à 5,500	12	11																																																																		
Id. de 2 ^e classe	3,500 - 4,000	20	21																																																																		
Conducteur de 1 ^{re} classe.	2,900 - 3,200	42	41	dont 1 adjoint au corps.																																																																	
Id. de 2 ^e classe.	2,350 - 2,600	40	35																																																																		
Id. de 3 ^e classe.	1,900 - 2,100	40	39																																																																		
		A REPORTER. fr.																																																																			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
914,500	992,500	»	78,000	4,175,000	1,087,366 58	
9,000	87,500	»	78,500	250,000	7,980 »	
25,000	85,000	»	60,000	10,000	9,948 »	
7,500	»	7,500	»	6,000	»	
50,000	150,000	»	100,000	175,000	265,942 73	
1,500	5,400	»	5,900	»	22,181 70	
1,007,500	1,320,200	7,500	520,200	1,616,000	1,592,049 01	
100,000	100,000	»	»	100,000	118,056 25	
100,000	100,000	»	»	100,000	118,056 25	
1,056,775	1,056,775	»	»	1,055,875	1,038,663 39	
1,056,775	1,056,775	»	»	1,055,875	1,038,663 39	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
137		REPORT. fr.			
		Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées; frais divers des jurys d'examen.			
GRADES.		TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
			réglemen- taires.	effectifs.	
Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.					
Chef de division	5,000	11	2	à titre personnel.	
Chef de bureau	4,500		2	idem.	
	5,500 - 4,000		7		
Commis-chef.	5,500	18	5	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.	
	2,800 - 3,200		15	dont 1 payé sur ressources extra-ordinaires.	
Commis-dessinateur.	2,800	20	1	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.	
	1,500 à 2,500		13	dont 7 payés sur ressources extra-ordinaires.	
Commis de 1 ^{re} classe	2,800	50	8	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.	
	2,200 - 2,500		21	dont 2 payés sur ressources extra-ordinaires.	
Id. de 2 ^e classe.	1,650 - 2,000	50	28	dont 2 payés idem.	
Id. de 3 ^e classe.	1,100 - 1,500	10	12	dont 2 payés idem.	
Surveillant.	2,800	50	5	à raison de 6 années de jouissance du même traitement.	
	1,800 à 2,500		27		
Messenger	1,100 - 1,500	11	11		
Messenger temporaire	5 fr. par jour et 80 fr. p. mois.	"	5		
Aide temporaire au service des bureaux des ingénieurs.	5 fr. par jour à 200 fr. p. mois	"	94	dont 54 payés sur ressources extra-ordinaires.	
Aide temporaire au service des études et de la surveillance des travaux	fr. 5 50 c. p. jour à 275 fr. p. mois.	"	105	dont 80 payés idem.	
Personnel des voies navigables.					
Sous-conservateur	2,000	"	1		
Sergent d'eau	1,000 à 1,500	"	19		
Garde-rivière	900 à 1,500	"	24		
Garde-canal.	775 à 1,200	"	18		
					A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,056,775	1,056,775	»	»	1,055,875	1,038,663 30	
1,173,525	1,166,250	7,275	»	1,172,850	1,146,319 37	
2,230,300	2,223,025	7,275	»	2,228,725	2,184,982 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1888.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		TRAITEMENTS.	CADRES		Observations.
			réglemen- taires.	effectifs.	
		REPORT. fr.			
		<i>Personnel des voies navigables (suite).</i>			
		Garde-canal-pontonier	825	1	
		Garde-digues	80 fr. par mois	1	
		Chef-garde-dunes	1,550	1	
		Garde-dunes	775 à 1,000	9	
		Garde-souterrain	825	1	
		Cantonnier maritime	900	2	
		Gardien de barrage	1,200	1	
		Chef-éclusier	1,550 à 2,200	4	
		Éclusier-receveur	450 à 1,400	49	
		Éclusier-contrôleur	775 à 1,500	15	
		Éclusier-barragiste	900 à 1,200	10	
		Éclusier-garde-rivière	900 à 1,200	2	
		Éclusier-machiniste	1,300	1	
		Éclusier-garde-canal	1,200	1	
		Éclusier	775 à 1,200	151	
		Chef-aide-éclusier	1,000 - 1,100	4	
		Aide-éclusier-chauffeur	775	2	
		Aide-éclusier-pontonier	925	1	
		Aide-éclusier machiniste	1,000	1	
		Aide-éclusier-garde-déversoir	1,100	1	
		Aide-éclusier	60 à 1,000	105	
		Chef-pontonier	1,400	1	
		Sous-chef-pontonier	1,200	1	
		Pontonier-garde-rivière	950	1	
		Pontonier-receveur	675 à 900	4	
		Pontonier-contrôleur	675 à 775	4	
		Pontonier	675 à 1,100	132	
		Aide-pontonier	750 à 775	5	
		Machiniste-éclusier-receveur	1,050	1	
		Machiniste	1,100	1	
		Garde-déversoir	675 à 1,000	25	
		Jaugeur	350	1	
138		Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil			
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1883.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
2,250,300 »	2,225,025 »	7,275 »	»	2,228,725 »	2,184,082 76	
30,000 »	30,000 »	»	»	25,000 »	19,998 »	
2,260,300 »	2,255,025 »	7,275 »	»	2,253,725 »	2,204,080 76	

BUDGET DE L'EXERCICE 1883.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SEPTIÈME SECTION.		
SERVICE DES BATIMENTS CIVILS.		
139	»	Traitements, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents; frais d'habil- lement des gardiens des monuments
140	»	Études de projets, achat d'instruments et de livres; matériel, fournitures de bureau, impres- sions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux; menues dépenses, frais d'adjudications
		TOTAL DE LA SEPTIÈME SECTION. . . fr.
Récapitulation du chapitre XVII.		
1 ^{re} SECTION		
2 ^e —		
3 ^e —		
4 ^e —		
5 ^e —		
6 ^e —		
7 ^e —		
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. . . fr.
CHAPITRE XVIII.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
141	»	Personnel du Conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement
142	»	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps des mines.		
143	»	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs
144	»	Frais des jurys d'examen, du Conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
145	»	Confection de la carte générale des mines
		A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CREDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
89,050	89,050	»	»	89,050	85,722 50	
8,000	8,000	»	»	8,000	11,034 78	
97,050	97,050	»	»	97,050	94,757 28	
5,911,000	4,341 000	»	450,000			
854,000	970,000	»	116,000			
2,512,650	2,649,800	»	137,150			
1,007,500	1,520,200	»	512,700			
100,000	100,000	»	»			
2,260,500	2,255,025	7,275	»			
97,050	97,050	»	»			
10,742,500	11,751,075	7,275	995,850			
DIMINUTION. . . . fr.		988,575				
41,570	41,570	»	»	41 570	41,270 »	
1,640	1,640	»	»	1,640	1,640 »	
331,350	331,350	»	»	331,350	321,222 05	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,740 »	
a) 20,000	20,000	»	»	20,000	19,997 99	a) Ce crédit constitue une charge tempo- raire.
404,560	404,560	»	»	404,560	393,870 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		3 ^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.
146	»	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses
		4 ^{me} SECTION. — Impressions, etc.
147	»	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, traductions, publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. . . . fr.
		CHAPITRE XIX.
		COMMISSIONS.
		1 ^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.
148	»	Frais de route et de séjour, matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . fr.
		2 ^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.
149	»	Frais de route et de séjour.
150	»	Publication du Recueil, rémunérations d'auteurs, frais de bureau, matériel, etc.
		3 ^{me} SECTION. — Commission consultative des machines à vapeur.
151	»	Frais de route et de séjour; matériel, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE XIX. . . . fr.
		CHAPITRE XX.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
152	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés. (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée à l'article 2. <i>Personnel</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XX. . . . fr.
		CHAPITRE XXI.
		DÉPENSES IMPRÉVUES.
153	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. . . . fr.
		CHAPITRE XXII.
»	»	Pour la mise en exposition de la flore et de la faune de Bernissart. (<i>Pour mémoire</i>).
»	»	Frais relatifs au travail de la révision de la pharmacopée officielle. (<i>Pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1882	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
404,560	404,560	»	»	404,560	393,870 02	
45,000	45,000	»	»	45,000	44,995 20	
(¹) 15,000	15,000	»	»	15,000	14,764 21	(1) Dans la somme de 15,000 francs est compris un crédit de 8,000 francs comme charge temporaire et destiné spécialement à la publication des parties terminées de la carte générale des mines et à des expériences sur le grisou.
464,560	464,560	»	»	464,560	453,629 43	
1,500	1,500	»	»	1,500	584 03	
300	500	»	»	300	159 50	
7,900	7,900	»	»	7,900	7,446 50	
1,500	1,500	»	»	1,500	1,488 10	
11,200	11,200	»	»	11,200	9,768 13	
42,516	42,316	»	»	39,316	38,232 61	
42,316	42,316	»	»	39,316	38,232 61	
12,900	12,900	»	»	8,150	12,706 »	
12,900	12,900	»	»	8,150	12,706 »	
»	17,000	»	17,000	»	»	
»	1,500	»	1,500	»	»	
»	18,500	»	18,500	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Pensions et secours.
III.	Statistique générale.
IV.	Frais de l'administration dans les provinces
V.	Milice
VI.	Garde civique.
VII.	Fêtes nationales
VIII.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	Agriculture
XI.	Voierie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XII.	Industrie
XIII.	Poids et mesures
XIV.	Lettres et sciences
XV.	Beaux-arts
XVI.	Service de santé.
XVII.	Ponts et chaussées
XVIII.	Mines
XIX.	Commissions.
XX.	Traitements de disponibilité
XXI.	Dépenses imprévues
XXII.	Divers (pour mémoire)
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1885.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de l'exercice 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
908,994 »	908,994 »	»	»	»	»	
62,975 »	62,975 »	»	»	»	»	
90,000 »	163,690 »	»	73,690 »	»	»	
2,464,769 »	2,574,569 »	»	109,800 »	»	»	
144,000 »	144,000 »	»	»	»	»	
46,500 »	46,500 »	»	»	»	»	
103,200 »	103,200 »	»	»	»	»	
20,000 »	20,000 »	»	»	»	»	
300,000 »	300,000 »	»	»	»	»	
1,136,925 »	1,146,925 »	»	10,000 »	»	»	
2,082,000 »	2,250,000 »	»	168,000 »	»	»	
735,450 »	491,450 »	244,000 »	»	»	»	
127,750 »	127,750 »	»	»	»	»	
1,118,123 »	1,037,034 »	81,089 »	»	»	»	
1,687,493 »	1,736,075 »	»	48,580 »	»	»	
233,500 »	233,500 »	»	»	»	»	
10,742,500 »	11,731,075 »	»	988,575 »	»	»	
464,560 »	464,560 »	»	»	»	»	
11,200 »	11,200 »	»	»	»	»	
42,316 »	42,316 »	»	»	»	»	
12,900 »	12,900 »	»	»	»	»	
»	18,500 »	»	18,500 »	»	»	
22,535,155 »	23,627,011 »	525,089 »	1,416,945 »	»	»	
DIMINUTION. . . fr.		1,091,856 »				

(256)

BUDGET DE L'EXERCICE 1885.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU V.

(MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR).

NOTE

A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSE.

Les crédits ouverts au Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1884 sont de	fr.	23,627,011	»
Ces crédits pour l'exercice 1885 s'élèvent à		22,535,155	»
Différence en moins pour 1885		fr.	1,091,856
			»

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE. — PERSONNEL.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service, gens de peine, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	722,894	»
— — — 1885	fr.	726,794	»
En plus pour 1885		fr.	3,900
			»

Cette augmentation est le résultat d'un transfert de l'article 3 (Matériel), proposé afin de ne plus confondre à l'avenir, dans un même article, les dépenses du personnel avec les dépenses du matériel.

ART. 3. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	106,000	»
— — — 1885		102,100	»
En moins pour 1885		fr.	3,900
			»

Cette diminution provient du transfert à l'article 2, rappelé ci-dessus.

STATISTIQUE GÉNÉRALE.

ART. 10. — *Tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	154,690	»
— — — 1885	fr.	81,000	»
En moins pour 1885		fr.	73,690
			»

Les sommes de 119,690 francs et de 10,000 francs inscrites en charges extraordinaires et temporaires au Budget de 1884, disparaissent en 1885.

Par contre, on demande une somme de 50,000 francs en charges extraordinaires pour la confection des tables alphabétiques des registres paroissiaux et une augmentation de 6,000 francs au littéra C de l'article 10.

L'importance et l'étendue toujours croissantes des publications relatives à la statistique nécessitent cette augmentation, afin d'éviter plus tard la demande d'un crédit supplémentaire.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

ART. 12. — *Traitements des employés, gens de service et gens de peine.*

Crédit demandé pour 1884	fr. 1,011,669	
— — — 1885	fr. 1,009,669	»
En moins pour 1885		fr. 2,000 »

Une somme de 2,000 francs a été demandée en 1884 pour rémunérer des travaux extraordinaires à exécuter dans la province de Brabant. Cette somme disparaît en 1885.

ART. 14. — *Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement.*
— *Traitements des employés, frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre en exécution le 1^{er} mai 1885.*

Crédit demandé pour 1884	fr. 475,400	»
— — — 1885	463,400	»
En moins pour 1885		fr. 12,000 »

En 1884, il doit y avoir une triple revision des listes électorales; en 1885, il n'y aura qu'une seule revision. Le crédit de 12,000 francs demandé à l'article 14, littéra D, suffira pour couvrir les frais en 1885.

ART. 16. — *Revision des listes électorales, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr. 20,000	»
— — — 1885	15,000	»
En moins pour 1885		fr. 5,000 »

Par suite de la triple revision et de la première application de la nouvelle

loi électorale, le nombre de recours contre la confection des listes a été plus que doublé. Cette situation ne se représentera plus en 1885. Pour ce motif, le crédit de 20,000 francs a été réduit à 15,000 francs.

ART. 17. — *Frais des examens de capacité électorale, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	280,000	»
— — — 1885		250,000	»
En moins pour 1885	fr.	30,000	»

Les frais des examens de capacité électorale pour la session de 1885 s'élèveront à 160,000 francs. Si l'on adoptait cette base, les deux sessions de 1884 exigeraient 320,000 francs.

Il semble que pour 1885 une réduction de 70,000 francs, soit 22 % environ, peut être espérée. Il est, en effet, à supposer que le nombre des candidats, après le grand effort fait à l'occasion des examens de 1883 et de 1884, ira en diminuant. De son côté, le Gouvernement ne négligera aucun soin pour réaliser l'économie espérée.

ART. 18. — *Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	65,000	»
— — — 1885		6,000	»
En moins pour 1885	fr.	59,000	»

Le crédit extraordinaire de 59,000 francs, alloué en vue des élections législatives de 1884, disparaît en 1885.

CHAPITRE X.

AGRICULTURE.

ART. 31. — *Indemnité pour bestiaux abattus.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	250,000	»
— — — 1885		230,000	»
En moins pour 1885	fr.	20,000	»

Le crédit de l'article 31, indemnités pour bestiaux abattus, a été réduit à 250,000 francs pour 1884. Il semble qu'une réduction de 20,000 francs peut

encore être espérée pour 1885, grâce à l'influence de la loi que la Chambre a votée l'année dernière, et aux arrêtés qui en ont assuré l'exécution.

ART. 36. — *Personnel de l'Institut agricole de Gembloux.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	119,100	»
— — — 1885		129,100	»
En plus pour 1885	fr.	10,000	»

Cette somme forme le complément de l'augmentation portée au Budget de 1884, pour pouvoir organiser l'enseignement préparatoire à l'école d'agriculture de Gembloux.

CHAPITRE XI.

VOIRIE VICINALE. — COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 42, 43 et 44.

Crédit demandé pour 1884.	fr.	2,250,000	»
— — — 1885.		2,082,000	»
En moins pour 1885	fr.	168,000	»

Comme le travail de confection des tableaux descriptifs des cours d'eau, dont la dépense est comprise dans le crédit de 2,250,000 francs, sera presque totalement terminé dans le cours de l'année 1884 et qu'en tout cas les frais qui resteront encore à liquider de ce chef seront minimes en 1885, il y a lieu d'en réduire, dans une certaine mesure, le montant.

L'ensemble des prévisions relatives aux subsides à imputer sur les fonds budgétaires de 1885 pour l'amélioration de chemins vicinaux permet, au surplus, la réduction proposée.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE.

ART. 55. — *Exposition internationale, maritime, industrielle et commerciale d'Anvers.* Fr. 250,000 »

L'intervention pécuniaire du Gouvernement a été sollicitée en faveur de l'Exposition internationale, maritime, industrielle et commerciale, dont l'organisation est décidée à Anvers, pour l'année 1885.

Cette entreprise, due à l'initiative privée, a obtenu le patronage de l'admi-

nistration communale d'Anvers, qui a appuyé spécialement, auprès du Gouvernement, les démarches des organisateurs et a permis à ceux-ci de disposer pour la section maritime d'une partie du bassin de batelage.

Déjà les fonds nécessaires pour la réalisation de l'entreprise ont été couverts par une souscription publique. Les personnes qui ont accepté la charge d'organiser les services de l'exposition paraissent à même de mener à bien leur entreprise.

Mieux que toute autre, la ville d'Anvers est appelée, par ses immenses relations et ses grandes ressources, à ouvrir une exposition maritime et commerciale. L'industrie et le commerce de tout le pays sont appelés, du reste, à retirer des avantages incontestables de l'œuvre projetée.

Le Gouvernement entend laisser aux organisateurs la responsabilité de leur entreprise; mais eu égard au caractère général qu'elle présente, il ne croit pas devoir s'abstenir complètement. Afin d'être à même d'accorder éventuellement, dans des conditions à déterminer, un subside aux organisateurs, le Gouvernement a jugé opportun de rattacher, au projet de Budget de 1885, un crédit de 250,000 francs.

CHAPITRE XIII.

MUSÉE DE L'INDUSTRIE.

ART. 57. — *Laboratoire du Musée, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	24,300 »
— — 1885	.	18,500 »
En moins pour 1885.	fr.	6,000 »

Le Gouvernement a décidé la suppression du *Bulletin du Musée*; il a pensé qu'il devait laisser à l'initiative privée le soin de vulgariser les faits et les découvertes qui se rapportent au mouvement industriel. En dehors des établissements publics qui recevaient le *Bulletin du Musée*, il n'était servi à l'industrie que 136 abonnements. Le nombre restreint des souscripteurs prouve que la dépense relativement élevée occasionnée par la publication dudit recueil, ne se justifie pas d'une manière suffisante.

CHAPITRE XIV.

LETTRES ET SCIENCES.

Note. — Le Département de l'Intérieur pourrait être dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant à la fois les crédits des années 1884 et 1885 (Chapitres XIV et XV), qui ne sauraient être portés à la connaissance de la Législature à moins d'un amendement spécial.

Ces engagements éventuels seront inscrits au Budget de 1886, si ce budget est également grevé de ce chef. Dans le cas contraire les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir à la Législature aux termes de l'article 46 de la loi sur la comptabilité de l'État.

ART. 61. — *Subsides et encouragements littéraires et scientifiques, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	162,700	»
» » 1885		167,700	»
En plus pour 1885	fr.	5,000	»

Cette augmentation est sollicitée en vue du double concours d'histoire nationale et de sciences historiques, qui aura lieu en 1885.

ART. 62. Litt. F. et G. — *Exécution de la carte géologique.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	107,211	»
» » 1885		165,000	»
En plus pour 1885	fr.	57,789	»

Cette somme doit permettre de faire face aux dépenses résultant des travaux de levé et d'impression de la carte géologique en 1885.

Le crédit demandé, y compris les 5,200 francs inscrits au littéra G de l'article, se décompose comme suit :

1 ^o Commission de contrôle	fr.	3,500	»
2 ^o Service du levé :			
Traitement de trois géologues à 5,000 francs.		15,000	»
Indemnité fixe du chef de ce service		4,000	»
Indemnités fixes de quatre géologues, à 2,000 francs		8,000	»
Frais de voyage calculés à raison de cent jours d'exploration :			
Chef de service, 32 francs par jour		3,200	»
Quatre géologues, 25 francs »		10,000	»
Hommes d'équipe :			
Traitements de 8 hommes d'équipe, à 1,000 francs		8,000	»
Frais de voyage de 10 hommes d'équipe à 7 francs par jour, à raison de cent jours		7,000	»

Hommes supplémentaires pour réserve :

Traitement et frais de voyage	1,250 »
Matériel, outils, caisses d'emballage, transport des échantillons	1,225 »
Vues panoramiques.	1,500 »
Étude des roches	1,200 »
Étude paléontologique. — Indemnité fixe de 300 francs; frais de voyage : 800 francs	1,100 »
Deux dessinateurs à 1,500 francs	3,000 »
Cartes et fournitures de bureau	600 »
Loyer de la succursale, chauffage, etc.	4,425 »
Puits de reconnaissance, sondages, etc	3,500 »
Gravure de 20 feuilles à 1,550 francs	30,600 »
Épreuves de cette gravure fournies aux fonctionnaires du levé pour établir les minutes géologiques, 18 francs par feuille	360 »
Impression de ces 20 feuilles à 100 exemplaires, 800 francs par feuille	16,000 »
Tirage complémentaire de 100 exemplaires de ces 20 feuilles à fr. 212 50 fr.	4,250 »
Couverture pour les deux cents exemplaires de ces 20 feuilles, à raison de 94 francs % et d'une couverture par 10 ou 12 feuilles.	376 »
Feuilles de coupe, 300 francs pour 200 exemplaires, à raison de 20 feuilles	6,000 »
Gravure du trait topographique de 20 autres feuilles à 1,550 francs l'une	30,600 »
Épreuves de cette gravure fournies aux fonctionnaires du levé pour établir les minutes géologiques, 18 francs par feuille.	360 »

Ce Budget, approuvé par la commission de contrôle de la carte, se justifie par les considérations suivantes :

Les cinq sections constituant actuellement le service scientifique ont été organisées successivement, savoir :

Deux sections en 1878, composées du Directeur et d'un Conservateur du Musée royal d'histoire naturelle;

Deux sections en 1880;

Une section en 1882;

Les géologues, chefs de ces trois dernières sections, ne jouissent pas encore de la rémunération assurée par le règlement organique de la Carte géologique. Les sommes nécessaires à l'effet de régulariser la position de ces fonctionnaires sont portées dans le présent devis qui comprend également les frais de gravure sur cuivre, d'impression chromolithographique calculés

d'après les bases prévues au contrat conclu à cette occasion, d'impression des feuilles de coupe destinées aux textes explicatifs et de gravure d'un certain nombre de feuilles dont les épreuves seront fournies aux fonctionnaires pour établir les minutes géologiques.

Jusqu'à présent les indications des géologues ont été tracées sur les feuilles de l'Institut cartographique militaire de Belgique. Ces cartes ont été faites en reportant sur des plaques de zinc le travail des topographes, par un procédé qui exige l'emploi de la photographie. Or, par ce procédé, aujourd'hui abandonné, on n'obtient pas une reproduction absolument exacte des planchettes minutes. Il en résulte qu'un grand nombre de cartes ne se raccordent pas entre elles, soit vers les bords, soit au centre des planchettes, par le fait de ce que les physiciens appellent l'aberration de sphéricité.

Ce défaut doit être corrigé dans la gravure sur cuivre de la carte géologique. L'opération sera évidemment plus facile et moins coûteuse, quand elle se fera, ainsi qu'on le prévoit ci-dessus, avant l'inscription des données géologiques, puisqu'elle portera alors uniquement sur les traits topographiques, tandis qu'opérée sur des cartes complétées par le service du levé, elle devra porter, en outre, sur le trait fort compliqué des affleurements et des limites théoriques du sous-sol.

Les géologues aussi trouveront un avantage à tracer leurs indications sur des minutes de la gravure en taille-douce, puisqu'ils n'auront plus à surveiller le raccordement des planchettes et que la correction des épreuves leur sera rendue plus facile.

L'année 1884 doit être considérée comme la première qui aura vu fonctionner simultanément les opérations sur le terrain et le travail régulier de publication.

D'après les estimations faites et eu égard aux travaux déjà mis au jour, l'administration croit pouvoir déclarer que, sans événements absolument imprévus, le levé de l'ensemble du territoire sera effectué dans un délai maximum de 17 années à compter du 1^{er} janvier 1885.

Au surplus, au moment de la rédaction du présent Budget, 6 feuilles sont déjà tirées et 10 autres feuilles sont à la gravure. Onze feuilles sont, en outre, en état de publication et le service du levé achève actuellement (période d'hiver 1883-1884) les minutes et les textes de ces feuilles.

Selon toute probabilité, 20 feuilles au minimum seront levées pendant la période d'exploration de 1884 et les minutes et les textes de ces feuilles pourront être terminés pendant l'hiver de 1884-1885.

Le Budget qui précède indique les évaluations pour 1885, savoir :

Publication de 20 feuilles et gravure du trait topographique de 20 autres feuilles.

ART. 66. — Observatoire royal; frais de matériel, etc.

Crédit demandé pour 1884	fr.	26,900	»
— — 1885		59,400	»
En plus pour 1885.	fr.	12,500	»

L'extension donnée aux divers services, la mise en œuvre des instruments enregistreurs, l'accroissement du personnel, la création de nombreuses stations météorologiques résultant de la réorganisation de l'Observatoire royal nécessitent l'augmentation sollicitée.

L'insuffisance du crédit est, du reste, constatée depuis plusieurs années et ce n'est qu'en laissant en souffrance les publications météorologiques autres que le bulletin et en imputant certaines dépenses sur le reliquat du crédit spécial voté pour la réorganisation, notamment les frais d'impression du *Vade-Mecum* de l'astronomie, 5,500 francs, qu'il a été possible de clôturer les derniers budgets sans déficit.

Il y a lieu aussi de tenir compte de la redevance annuelle de 4,890 francs que l'Observatoire aura désormais à acquitter pour l'entretien, par les soins de l'administration des télégraphes de l'État, du réseau télégraphique installé pour la transmission à Bruxelles, des indications des télé-météorographes d'Ostende et d'Arlon.

La somme demandée est strictement nécessaire, si l'on tient compte de la dépense nouvelle de 5,000 francs d'entretien du réseau télégraphique et de cette circonstance que l'allocation n'a pas varié depuis 1877, bien que les divers services de l'établissement réorganisé aient pris un développement qui justifie une augmentation de crédit.

L'augmentation de 12,500 francs serait répartie comme suit :

5,500 francs pour les impressions;
 1,400 francs pour les fournitures, le chauffage et l'éclairage;
 300 francs pour les dépenses urgentes et imprévues;
 300 francs pour les stations météorologiques;
 5,000 francs pour l'entretien des fils télégraphiques.

ART. 67. — *Bibliothèque royale. — Personnel, etc.*

Crédit demandé pour 1884.	 fr.	89,100	»
— — 1885.		91,900	»
En plus pour 1885.	. . . fr.	2,800	»

Cette somme est demandée pour accorder, en 1885, des augmentations réglementaires à plusieurs agents de la Bibliothèque royale.

ART. 69. — *Musée royal d'histoire naturelle, etc.*

Crédit demandé pour 1884	 fr.	71,800	»
— — 1885		73,700	»
En plus pour 1885.	. . . fr.	1,900	»

Cette somme est nécessaire pour permettre d'accorder, en 1885, les augmentations réglementaires de traitement au personnel du Musée.

ART. 75. — *Archives de l'État dans les provinces. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	59,450	»
— — 1885		60,550	»
En plus pour 1885.	fr.	1,100	»

Cette augmentation est demandée afin de pouvoir accorder à plusieurs employés des Archives, l'amélioration de position à laquelle ils ont droit en vertu du règlement.

CHAPITRE XV.

BEAUX-ARTS.

ART. 78. Litt. A. — *Commandes et acquisitions, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	160,000	»
— — 1885		120,000	»
En moins pour 1885.	fr.	40,000	»

Pour déférer aux vœux qui se sont produits dans la Législature en vue d'une réduction du budget des beaux-arts, le crédit voté aux exercices précédents a été diminué de 40,000 francs.

ART. 78. Litt. B. — *Peinture murale, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	75,000	»
— — 1885		50,000	»
En moins pour 1885.	fr.	25,000	»

Par la considération ci-dessus indiquée, le Gouvernement croit devoir laisser aux communes le soin d'embellir leurs édifices communaux. C'est un principe qui s'impose et qui pourra produire plus d'un avantage, même au point de vue de l'art. Le libellé de l'article, qui prévoyait la participation des villes et établissements intéressés, a été modifié en conséquence et l'article réduit à 50,000 francs, soit à la moitié de son chiffre primitif.

ART. 78. Litt. C. — *Encouragements à la gravure en taille-douce, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	20,000	»
— — 1885		16,000	»
En moins pour 1885. . . .	fr.	4,000	»

Idem. Litt. G. — *Frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	21,250	»
— — 1885		15,250	»
En moins pour 1885. . . .	fr.	6,000	»

La somme de 10,000 francs provenant des réductions des littéras C et G est transférée au crédit de l'article 99, qui supportera désormais les dépenses diverses concernant les grands concours de composition musicale, ainsi que les subsides et souscriptions en faveur de publications relatives à l'art musical lesquels étaient jusqu'à présent imputés sur l'allocation de l'article 66.

ART. 79. — *Exposition générale des beaux-arts.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	60,000	»
— — 1885		40,000	»
En moins pour 1885. . . .	fr.	20,000	»

Le crédit de l'article 79 a été réduit de 20,000 francs pour la raison indiquée ci-dessus à propos du littéra A de l'article 78.

Cette réduction porte sur les subsides spécialement accordés pour acquisition d'œuvres d'art et laisse intacts les crédits alloués pour l'organisation même des expositions.

ART. 82. — *Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	115,285	»
— — 1885		197,589	»
En plus pour 1885. . . .	fr.	84,304	»

Cette somme représente le complément du montant de la dotation annuelle de l'Institut supérieur et de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, dans les

conditions du programme soumis à la Législature à l'appui de l'augmentation du subside de 28,000 francs, sollicitée au Budget de l'exercice 1884, en vue de faire face aux dépenses de ces deux institutions pendant le quatrième trimestre dudit exercice. Par suite des réductions introduites dans les autres articles du Budget, la nouvelle création qui dote les arts d'un enseignement supérieur en vue de leurs applications décoratives et monumentales ne constituera pas une charge nouvelle pour le Trésor public.

ART. 86. — *Musées royaux de peinture et de sculpture, etc.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	145,544	»
— — 1885		95,060	»
En moins pour 1885.	fr.	52,484	»

Les reliquats des crédits de 1881 et 1882, montant à 52,484 francs, transférés au Budget de 1884 pour acquisitions d'œuvres d'art pour les Musées royaux de peinture et de sculpture, disparaissent en 1885.

ART. 95. — *Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	6,000	»
— — 1885		3,000	»
En moins pour 1885.	fr.	3,000	»

Cette réduction paraît pouvoir être proposée au crédit de 6,000 francs destiné en grande partie aux frais de déplacement des membres des comités provinciaux des monuments.

ART. 97. — *Conservatoire royal de Gand.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	52,126	»
— — 1885		53,726	»
En plus pour 1885	fr.	1,600	»

Cette augmentation est nécessaire par suite de la nomination d'un professeur de maintien et de callisthénie.

ART. 99. Litt. C. — *Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite. — Frais relatifs aux grands concours de composition musicale. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1884	fr.	17,000	»
— — 1885		33,000	»
En plus pour 1885	fr.	16,000	»

Cette somme se subdivise comme suit : 10,000 francs provenant d'un transfert du crédit de l'article 66 pour faire face aux frais divers relatifs aux grands concours de composition musicale, ainsi qu'aux subsides et souscriptions en faveur de publications musicales lesquels étaient jusqu'à présent imputés sur l'allocation de l'article précité. Et 6,000 francs que l'on sollicite de la Législature afin de ramener le crédit total au chiffre de 160,000 francs proposé par la section centrale chargée de l'examen du Budget pour 1884.

Il est à remarquer que l'on a réduit par erreur de 18,000 francs au lieu de 12,000 francs, le crédit primitif de 1884. La somme de 160,000 francs étant nécessaire pour faire face aux dépenses du service, on prévoit qu'un crédit supplémentaire devra être demandé pour 1884.

CHAPITRE XVII.

SECTION I. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 102. — *La somme demandée pour le service des routes est de.* fr. 3,870,000 »

A. Entretien ordinaire des routes ainsi que du Parc public de Laeken ; entretien de nouvelles sections en 1885 2,900,000 »

B. Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Paiement des terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement ; travaux d'amélioration ; reconstruction d'ouvrages d'art, etc. . . . 400,000 »

C. Travaux de construction et de rectification de routes ; allocation de subsides 570,000 »

TOTAL. fr. 3,870,000 »

A. Entretien ordinaire.

Somme demandée : 2,900,000 francs.

Bien qu'il soit nécessaire de pourvoir en 1885 à l'entretien de nouvelles sections de routes, l'on a maintenu le même crédit que celui qui figure au projet de Budget de l'exercice 1884, attendu que les baux d'entretien de toutes les routes de l'État expirant le 30 avril 1885 et devant être renouvelés pour cette époque, on espère que le résultat des adjudications permettra de maintenir sans augmentation le chiffre demandé.

B. Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Payement de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration; reconstruction d'ouvrages d'art, etc.

Crédit demandé : 400,000 francs

C. Construction et rectification de routes, allocation de subsides.

Crédit demandé : 570,000 francs.

Ces deux derniers crédits sont inférieurs à ceux portés au projet de Budget de 1884. L'ensemble de l'article présente une diminution de 430,000 francs sur le chiffre porté au projet de Budget de 1884.

ART. 103. — *Plantations de toutes natures le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Crédit demandé : 41,000 francs.

Cette somme est égale à celle qui est votée chaque année.

SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
ART. 104. — <i>Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtimens et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles, établissement et entretien de squares; acquisition d'immeubles et objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.</i>	600,000	»
Celle somme est la même que celle portée au projet de Budget de 1884; elle est indispensable pour couvrir la dépense des nombreux travaux dont l'exécution est demandée.		
ART. 105. — <i>Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtimens civils, établissement de paratonnerres.</i>		

Somme demandée : 254,000 francs.

A REPORTER . . . fr. 600,000 » »

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	600,000 »	»

Ce crédit est inférieur de 116,000 francs à celui porté au projet de Budget de 1884.

A. Musées, Bibliothèque royale, Musée de l'Industrie.

Crédit demandé. . . . » 100,000 »

B. Palais des Beaux-Arts, Tir national, bâtiments et dépendances du Jardin botanique de l'État.

Somme demandée. . . . » 95,000 »

C. Établissement de paratonnerres sur divers bâtiments civils, notamment sur ceux du Parc Léopold, de l'école vétérinaire, etc.

» 4,000 »

D. Renouvellement des toitures et gouttières de plusieurs hôtels et bâtiments situés à Bruxelles et dans les environs.

» 20,000 »

E. Institut agricole de l'État à Gembloux.

Somme demandée. . . . » 35,000 »

Ces cinq crédits s'élevant ensemble à 254,000 francs sont destinés à permettre l'exécution de nombreux travaux d'amélioration, d'appropriation, etc.

TOTAL. . . . fr.	600,000 »	254,000 »
-------------------------	-----------	-----------

SECTIONS 3 ET 4. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BAGS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS. — PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les dépenses pour l'exercice 1885 ont été arrêtées à la somme de fr. 3,520,150 »

Les dépenses pour 1884 s'élevaient à 3,970,000 »

Il y a donc, pour l'exercice 1885, une diminution de . . . fr. 449,850 »

Avant de fournir la justification des propositions, on croit utile d'indiquer, pour les services compris dans ces deux sections, les différences que présentent dans leur ensemble les crédits que l'on demande pour l'exercice 1885 avec ceux qui sont portés au projet de Budget amendé pour l'exercice 1884.

Le tableau ci-après fait ressortir ces différences, par catégories de travaux et services.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	MONTANT des crédits.		DIFFÉRENCE pour 1885.	
	1884.	1885.	En plus.	En moins.
<i>Canaux et rivières.</i>				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières.	2,128,500	2,040,650	»	87,650
Travaux d'amélioration des canaux et rivières	461,500	412,000	»	49,500
Plantations	25,000	25,000	»	»
Bacs et bateaux de passage.	55,000	55,000	»	»
<i>Ports, côtes, etc.</i>				
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.	992,500	914,500	»	78,000
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	527,700	95,000	»	234,700
TOTAUX. fr.	5,970,000	5,520,150	»	449,850
DIMINUTION. fr.			449,850	

Les crédits des 3^e et 4^e sections se résument donc en une diminution de 449,850 francs, qui se subdivise de la manière suivante :

	Augmentation.	Diminution.
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières fr.	»	87,650 »
Travaux d'amélioration des canaux et rivières.	»	49,500 »
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	»	78,000 »
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux	»	234,700 »
TOTAUX. fr.	»	449,850 »
DIMINUTION FINALE COMME CI-DESSUS. . . . fr.		449,850 »

SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POULDERS.

ART. 106. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires.

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, dragages et enlèvement d'attérissement, dans la province de Namur fr.	103,000	»
2 ^o Travaux analogues dans la province de Liège	173,000	»
3 ^o Dépenses imprévues nécessitées par des cas revêtant un caractère d'urgence	10,000	»
4 ^o Travaux analogues à ceux du n ^o 1, dans la province de Limbourg	13,000	»

B. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

PROVINCE DE LIÈGE.

1 ^o Travaux d'entretien rentrant dans le forfait et travaux à bordereau de prix pour l'entretien des ouvrages, murs d'eau, chemins de halage, larges, etc. fr.	42,600	»
2 ^o Dragages en lit de rivière et dans les chenaux des écluses.	18,000	»
3 ^o Travaux imprévus	1,500	»
4 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie de l'Ourthe non canalisée	13,500	»

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

5 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie canalisée de l'Ourthe dans cette province fr.	10,000	»
---	--------	---

C. — *Gileppe.*

Travaux d'entretien ordinaire du barrage et de ses accessoires.	1,000	»
---	-------	---

D. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations aux ouvrages d'art sur le territoire belge. . . fr.	36,900	»
2 ^o Dragages	30,000	»
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire sur le territoire néerlandais	26,000	»

A REPORTER. . . . fr. 482,500 »

REPORT. . . . fr. 482,500 »

4° Remplacement, pour cause de vétusté, par des ponts tournants, en fer, des ponts en bois, du canal de jonction de Visé à Haccourt et des ponts desservant les houillères d'Abhooz et de l'Espérance, à Herstal. 27,000 »

E. — Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et entretien des plantations fr. 60,000 »

F. — Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.

1^{re} SECTION.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements et entretien des plantations fr. 18,000 »

2° Remplacement du pont tournant en bois, n° 9, par un pont métallique 16,000 »

Ce pont est en mauvais état et devra être reconstruit en 1885.

2^e SECTION.

3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. 25,000 »

4° Travaux de dragage destinés à rendre au canal ses dimensions normales 20,000 »

3^e SECTION.

5° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements, faucardages, etc. 35,000 »

6° Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk et dévasement du chenal d'accès à l'Escaut. 20,800 »

7° Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention des 16 et 26 août 1858. — Part de l'État. 3,600 »

G. — Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.

Travaux d'entretien ordinaire; dévasements. fr. 8,000 »

H. — Canal d'embranchement vers Hasselt.

Travaux d'entretien ordinaire; dévasements et entretien des plantations fr. 26,000 »

A REPORTER. . . . fr. 741,900 »

Charges ordinaires et permanentes; charges extraordinaires et temporaires.

REPORT. . . . fr. 741,900 »

I. — Canal d'embranchement vers Turnhout.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . 7,100 »

J. — Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidation des berges, etc. fr. 17,600 »

K. — Sambre canalisée.

PROVINCE DE HAINAUT.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, faucardages, etc. fr. 94,000 »2^o Reconstruction du pont-levis de Farciennes. . . . 18,000 »

Ce pont est en mauvais état.

PROVINCE DE NAMUR.

3^o Travaux analogues à ceux n^o 1 à exécuter dans la province de Hainaut. fr. 45,000 »4^o Renouvellement des portes amont des écluses de Grognaux et de Bauce 9,000 »

L. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations aux perrés, aux bâtiments, aux écluses, ponts, etc.; dragages, curages, alimentation par machine à vapeur, fonctionnement du brise-glace et entretien des plantations . . fr. 150,000 »2^o Renouvellement des vantaux des portes des écluses n^{os} 6 et 8 6,500 »

BASSIN DE L'ESCAUT.

M. — Escaut.

PROVINCE DE HAINAUT.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dragages, etc. fr. 25,000 »

A REPORTER. . . . fr. 1,109,100 »

REPORT. . . . fr. 1,109,100 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations, dragages, enlèvement d'entraves encombrant le lit du fleuve fr. 32,600 »

Escaut maritime.

3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . fr. 45,500 »
 4° Annuité au concessionnaire du pont de Melle 250 »
 5° Location de locaux, à Anvers, pour l'enregistrement des maréographes, le bureau télégraphique et le remisage des appareils de plonge, etc., ainsi que pour l'installation du service de l'Escaut maritime et de ses affluents soumis à la marée. 5,000 »

N. — *Canal de Mons à Condé.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations, dragages et faucardages de la cuvette du canal. fr. 34,200 »

O. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations, alimentation du canal par machine à vapeur et faucardages fr. 25,600 »
 2° Reconstruction de perrés de la rigole d'alimentation . . 2,500 »

P. — *Lys.*

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, y compris la part incombant à la Belgique, des frais d'entretien des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France fr. 26,000 »
 2° Remplacement des portes en bois, de l'écluse de Vive-St-Éloi, par des portes en fer. 17,000 »
 Ces portes sont en mauvais état et doivent être renouvelées.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . fr. 30,000 »
 4° Grosses réparations et dragages éventuels. 20,000 »
 5° Renouvellement de deux vantaux d'une porte d'écluse de la Pêcherie 7,000 »

A REPORTER. . . . fr. 1,354,750 »

Charges ordinaires et perma-
nentes; charges
extraordinaires et temporaires.

REPORT. . . . fr. 1,354,780 »

Q. — *Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, à Heyst.*

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, consoli-
dation des berges et dévasements fr. 34,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et déva-
sements. fr. 30,000 »

3^o Continuation des travaux de reconstruction en maçon-
nerie d'une partie des revêtements en fascines, des jetées qui
bordent le chenal de l'écluse maritime à Heyst. 30,000 »

R. — *Canal de Routers à la Lys.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . . fr. 13,000 »

S. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin du
commerce, à Gand.*

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévase-
ments fr. 60,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . fr. 29,700 »

3^o Réparation et reconstruction partielle des quais dans la
traverse de la ville de Bruges (part de l'État). 2,000 »

4^o Continuation des travaux de remplacement, par des
garde-corps composés de bornes en pierre de taille et de lisses
en fer, des garde-corps en bois existant le long de la partie
du canal qui contourne la ville de Bruges 10,000 »

5^o Continuation des travaux de renouvellement du pavage
de ladite partie de canal 10,000 »

6^o Travaux de dragage entre la limite des deux Flandres et
la ville de Bruges 23,000 »

T. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 7,000 »

A REPORTER. . . . fr. 1,627,450 »

REPORT. . . . fr. 1,627,450 »

U. — *Canal de Plasschendaale à Nieuport.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 7,500 »

V. — *Canal de Nieuport par Furnes, vers la frontière de France,
et canal d'écoulement dit : de Langeleed.*1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . fr. 10,000 »2^o Dévasement de la dérivation du « Langeleed » 5,000 »W. — *Canal de Gand à Terneuzen.*1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévase-
ments; réparation des dégâts causés aux talus par la navigation
à vapeur fr. 95,000 »2^o Frais pour assurer le service de navigation de nuit . . 2,500 »3^o Indemnités à payer à la Société du chemin de fer de
Gand à Eecloo, pour frais d'entretien et surcroît de main-
d'œuvre du nouveau pont de Wondelgem 1,700 »A l'occasion des travaux d'amélioration du canal, le pont de
Wondelgem a dû être reconstruit sur de plus grandes dimen-
sions.Dans une convention conclue entre l'État et la Société dudit
chemin de fer, le 18 octobre 1880, et ratifiée le 23 décembre
suivant, pour régler les conditions auxquelles ont été effectués
les travaux du déplacement du railway, il a été stipulé que
certaines indemnités seraient payées à ladite Société.X. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et déva-
sements fr. 7,500 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire. . . fr. 38,000 »3^o Reconstruction en maçonnerie d'une partie des revête-
ments en fascinages des jetées qui bordent le chenal de l'écluse
maritime, à Heyst 50,000 »Ces revêtements en fascinages sont en très mauvais état;
leur entretien est très coûteux; il convient de les reconstruire
en moëllons, en continuation de la partie déjà terminée.

A REPORTER. . . . fr. 1,844,650 »

Charges ordinaires et perma-
nentes ; charges
extraordinaires et temporaires.

REPORT. . . . fr. 1,844,630 »

Le crédit pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est demandé, comme précédemment, sous la réserve du droit de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres (voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1865).

Y. — Canaux le Moervaert et la Zuidleede.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements fr. 6,000 »

Z. — Durme.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 2,400 »

A'. — Dendre.

Entretien du nouveau barrage de Termonde et de ses dépendances, de la partie de la Dendre dans la traverse de Termonde, de la passerelle de Ninove établie par l'État; entretien des plantations situées entre Alost et Termonde et des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge, sous le chemin de halage et le batardeau du *Quintje*, à Termonde . fr. 3,500 »

B'. — Rupel.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 11,500 »

C'. — Senne.

PROVINCE DE BRABANT.

1^o Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État et de la partie de la rivière reprise par l'État; loyer d'une maison occupée par l'éclusier de Vilvorde, etc. fr. 5,500 »

PROVINCE D'ANVERS.

2^o Travaux d'entretien de la partie de la rivière reprise par l'État fr. 1,500 »

D'. — Dyle et Démer.

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire fr. 30,500 »

A REPORTER. . . . fr. 1,905,350 »

REPORT. . . . fr. 1,905,350 »

E'. — *Petite Nèthe canalisée.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . . fr.	20,000	»
2 ^o Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont situé sur le Bollack, affluent de la Petite Nèthe, près l'écluse n ^o 1 . . .	8,000	»
3 ^o Travaux de reconstruction du déversoir de l'écluse n ^o 3.	75,000	»

L'écluse n^o 3 a été reconstruite récemment; il y aura lieu de reconstruire, en 1885, le déversoir de cette écluse ainsi que cela se fera pour le déversoir de l'écluse n^o 2 qui sera reconstruit en 1884.

F'. — *Grande Nèthe et Nèthe inférieure.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire à exécuter à la Grande Nèthe	12,000	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire à exécuter à la Nèthe inférieure	1,300	»

BASSIN DE L'YSER.

G'. — *Yser.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire . . .	16,000	»
2 ^o Enlèvement d'atterrissements qui existent au pied du talus de la digue gauche entre Duivelshoorn et le passage d'eau St-Georges	3,000	»
Total des sommes demandées pour travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et pour dépenses d'exploitation des canaux et rivières fr.	2,040,650	»

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1885, pour l'exécution des travaux aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 107. — *Meuse*

Somme demandée : 110,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR.

1^o Travaux divers d'amélioration consistant notamment en perrés, pavage de chemin de halage aux endroits les plus menacés par les crues, enlèvement de jetées qui gênent la navigation; établissement de pieux, d'amarres, etc. fr. 30,000 »

PROVINCE DE LIÈGE.

2^o Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empierrement de parties de chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés; établissement de pieux d'amarre, garde-corps, etc. 30,000 »

3^o Construction d'une habitation de garde-rivière de la section comprise entre Chokier et Ampsin. 15,000 »

Dans l'intérêt du service, les gardes-rivières doivent être logés le long de la rivière et dans des endroits accessibles en tout temps, afin de pouvoir surveiller d'une manière continue le batelage et les riverains. Ils doivent constater les fluctuations de la flottaison pour faire garer, en temps utile, les matériaux déposés dans les ports et sur les basses rives et éviter qu'ils soient entraînés par les eaux. Enfin, ces agents doivent surveiller les travaux qui s'exécutent le long de leur section.

PROVINCE DE LIMBOURG.

4^o Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration de chemins de halage, bermes et travaux divers 15,000 »

5^o Construction d'une maison de garde, à Maeseyck . . . 12,000 »

6^o Id. d'une échelle autographe, à Maeseyck . . . 8,000 »

TOTAL. fr. 110,000 »

ART. 108. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux de consolidation des berges et du chemin de halage, de construction de perrés destinés à empêcher les dégradations par les eaux de crues et à des travaux secondaires d'amélioration.

ART. 109. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 17,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux divers d'amélioration et notamment à la construction de perrés; assainissement des maisons éclusières et pontonnières et travaux secondaires d'amélioration.

ART. 110. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la consolidation des contre-digues.

ART. 111. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escant.*

Somme demandée : 32,000 francs.

1^{re} SECTION.

1^o Travaux divers d'amélioration consistant notamment dans la consolidation des contre-digues fr. 3,000 »

3^{me} SECTION

2^o Travaux de construction d'un perré en aval de l'écluse n^o 16 et de consolidation des berges du canal. 5,000 »

3^o Construction de deux maisons destinées au logement des aides-éclusiers de l'écluse n^o 17. 22,000 »

TOTAL. fr. 32,000 »

ART. 112. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 113. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de consolidation de contre-digues et à des travaux divers d'amélioration.

ART. 114. — *Sambre.*

Somme demandée : 20,000 francs.

PROVINCE DE HAINAUT.

1^o Construction d'un perré en aval de l'ancien pont de halage, à Charleroi fr. 5,000 »

PROVINCE DE NAMUR.

2^o Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de perrés, consolidation des berges, des chemins de halage, pavages, etc 5,000 »

3^o Transformation et amélioration du chenal des roues des moulins aux abords de l'écluse n^o 22 et construction d'un magasin pour le matériel de service 10,000 »

Les travaux à exécuter au chenal du moulin ont pour but de faciliter l'évacuation des hautes eaux.

TOTAL. fr. 20,000 »

ART. 115. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux secondaires d'amélioration.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 116. — *Escaut.*

Somme demandée : 98,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 15,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE

2^o Travaux secondaires d'amélioration 2,000 »

3^o Construction d'un perré de 85 mètres de longueur sur la rive gauche, en amont du pont Mercelis, à Gand. 9,000 »

Ce perré est destiné à établir la continuité de la banquette de halage depuis le pont Mercelis jusqu'à la place du Toquet.

Escaut maritime.

4^o Travaux d'appropriation et fournitures à effectuer à deux allées affectées au relèvement de bateaux sombrés 12,000 »

A REPORTER. fr. 38,000 »

REPORT. . . . fr. 38,000 »

Dans l'intérêt du régime de l'Escaut et de la navigation, il importe de pouvoir utiliser le plus tôt possible, conformément à leur nouvelle destination, les deux allèges qui ont été reprises de l'administration de la Marine par le service de l'Escaut maritime.

5^o Construction, à Anvers, de locaux pour l'enregistrement des maréographes, pour le remisage des appareils de plonge, etc., ainsi que pour l'installation du service de l'Escaut maritime et de ses affluents soumis à la marée. 60,000 »

Cette construction, projetée sur un terrain de l'État longeant le quai de l'Escaut et formant une partie du hangar prussien, est destinée à remplacer le bâtiment dont la location figure à l'article 90 du Budget de 1884 et à l'article 106 du présent projet de Budget.

TOTAL. . . . fr. 98,000 »

ART. 117. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux divers d'amélioration.

ART. 118. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée à des travaux divers d'amélioration.

ART. 119. — *Lys.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 3,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2^o Travaux secondaires d'amélioration. 2,000 »

TOTAL. . . . fr. 5,000 »

ART. 120. — *Canal de dérivation de la Lys de Deynze à la mer du Nord.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'un aqueduc en amont du pont situé sur le territoire d'Oostwynkel et de travaux divers d'amélioration.

Ce travail facilitera l'écoulement des eaux des terrains riverains qui, par suite de la construction du canal, n'ont plus une évacuation convenable.

ART. 121. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux secondaires d'amélioration.

ART. 122. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin du commerce, à Gand.*

Somme demandée : 11,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Acquisition de terrains pour l'élargissement éventuel des digues du canal de raccordement fr. 2,000 »

2^o Travaux divers d'amélioration 1,000 »

3^o Prolongement d'un aqueduc le long du canal de raccordement près de la propriété Voortman 3,000 »

Ce travail est destiné à donner au chemin de halage en cet endroit sa largeur réglementaire.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

4^o Construction d'un hangar aux abords des bassins et des écluses à l'ancienne porte de Damme, à Bruges 5,000 »

TOTAL. fr. 11,000 »

ART. 123. — *Canal de Plasschendaele à Nieuport.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exhaussement de la digue droite.

Ce travail est urgent; il a pour but d'empêcher, en temps d'inondation, le déversement des eaux du canal dans les Wateringues riveraines.

ART. 124. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée : 28,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Continuation des travaux d'empierrement des parties sablonneuses du chemin de halage fr.	10,000 »
Le chemin de halage est impraticable en certains endroits; il est nécessaire d'y effectuer des travaux d'empierrement pour le maintenir sous un profil régulier.	
2 ^o Transformation en pont carrossable de l'ancien pont du chemin de fer de Lokeren à Selzaete	18,000 »
TOTAL. fr.	<u>28,000 »</u>

ART. 125. — *Dyle et Démer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 126. — *Yser.*

Somme demandée : 29,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Continuation des travaux de construction de revêtements en briques, sur les talus de l'Yser entre Dixmude et Nieuport fr.	23,000 »
2 ^o Ensablement du chemin de halage sur la digue de Furnes-Ambacht	6,000 »
Les pluies rendent ce chemin souvent impraticable en plusieurs endroits. C'est pour le mettre partout en bon état que ce crédit est sollicité.	
TOTAL. fr.	<u>29,000 »</u>

PORTS ET CÔTES.

ART. 129. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 914,500 francs.

Conformément aux précédents, on croit pouvoir se borner à justifier les allocations demandées pour les travaux d'entretien de quelque importance et qui ne figuraient pas aux budgets antérieurs.

Le crédit sollicité se répartit de la manière suivante :

A. — *Port d'Ostende.*

Charges ordinaires et perma-
nentes; chiurges
extraordinaires et temporaires.

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant- et de l'arrière-port	fr. 70,000 »
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, à Ostende (moitié à charge de l'État et moitié à charge de la ville d'Ostende, conformément à l'arrêté royal du 6 juin 1821) : part de l'État	1,500 »
3 ^o Réparations des dégâts qui pourraient survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans, etc.	10,000 »
4 ^o Travaux de dragage ordinaires et extraordinaires dans l'intérieur du port d'Ostende.	100,000 »
5 ^o Travaux de dragage à effectuer sur la passe d'entrée et dans une partie du chenal du port d'Ostende	300,000 »
Les améliorations produites par les travaux de dragage s'ac- centuent de plus en plus.	
Les profondeurs atteignent jusque 4 mètres sous basse mer sur une partie de l'entrée du port.	
Il importe de continuer les dragages pour élargir et appro- fondir la passe d'entrée.	
6 ^o Reconstruction des portes de flot d'amont du petit pas- sage de navigation de l'écluse de Slykens	6,000 »
Ces portes auront 38 années d'existence en 1885, elles sont en très mauvais état et leur reconstruction est indispensable.	

B. — *Port de Nieuport.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	fr. 40,000 »
--	--------------

C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	fr. 30,000 »
--	--------------

D. — *Côtes.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	fr. 150,000 »
2 ^o Continuation des travaux de reconstruction, en maçon- nerie de briques, des revêtements en fascinages, des épis et des parties supérieures des jetées de la côte de Blankenberghe.	100,000 »
3 ^o Remplacement des revêtements en fascinages, de la par- tie inférieure des jetées de la côte, par des revêtements en moëllons maintenus au moyen d'un bétonnage dans des cases de piquets pointifs, en sapin créosoté.	100,000 »
Ces revêtements en fascinages sont d'un entretien fort cou- teux et ne présentent pas une résistance suffisante.	

A REPORTER. fr. 907,500 »

REPORT. . . fr. 907,500 »

Ce travail a été reconnu nécessaire par la Commission instituée pour donner son avis sur les travaux à faire en vue de défendre la côte contre l'action de la mer.

E. — *Phares et fanaux.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre	7,000 »
--	---------

Total des sommes demandées pour les travaux ordinaires et extraordinaires des ports, côtes, phares et fanaux fr.	914,500 »
--	-----------

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAU.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'améliorations aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent comme suit :

ART. 130. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses à résulter du déplacement des habitations des signaleurs de marées du musoir Est, sur le terre-plein en avant de la cunette de l'écluse Léopold; construction de caves, établissement d'un garde-corps sur l'estacade (*Travail réclamé par le service de la marine*).

Les habitations des signaleurs de marée sont établies actuellement sur l'ancien musoir de l'estacade Est. Ces installations sont fort inconfortables et insalubres; il y a lieu de les déplacer et de les reconstruire sur le terre-plein situé à droite du chenal de l'écluse Léopold et de ne laisser sur le musoir qu'un corps de garde pour l'agent de service.

ART. 131. — *Port de Nieuport.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Exhaussement du mur de quai longeant le chenal devant la ville et construction d'un trottoir en arrière de la tablette.

Ces travaux sont nécessaires pour empêcher l'inondation par les hautes marées de la partie de la ville de Nieuport longeant le chenal.

ART. 132. — *Port de Blankenberghe.*

Somme demandée : 7,500 francs.

Travaux de pavage de deux rues entre des terrains vendus par l'État.

ART. 133. — *Côtes.*

Somme demandée : 50,000 francs.

Construction d'un épi entre le fort Wellington et la digue d'Albertus à Mariakerke-sur-Mer.

L'estran s'abaisse d'une manière très sensible sur toute la partie de la côte et les dernières tempêtes ont mis complètement à nu les fondations du perré construit le long de la dune.

Il est nécessaire de mettre, par la construction d'un épi, un obstacle à cet abaissement de la plage qui ne tarderait pas à compromettre la sécurité du perré.

ART. 134. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 1,500 francs.

Cette somme est destinée à faire face à des dépenses diverses d'amélioration, notamment pour le service du phare de Nieuport.

SECTION 3. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 135. — *Études de projets, frais de levé de plans, achats d'instruments, de cartes, de livres, matériel, impressions, frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achats de papiers pour l'atelier de photographie, etc fr.* 100,000 »

Cette somme est la même que celle qui a été votée au Budget de l'exercice 1884.

SECTION 6. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSEES.

ART. 136. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées ; frais de bureau et de déplacements.*

Charges ordinaires	fr.	929,250	»
— extraordinaires		127,525	»
Soit une allocation totale de		fr.	<u>1,056,775</u> »

égale à celle qui est votée pour l'exercice 1884.

ART. 137. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen.*

Crédit demandé pour 1883	fr. 1,173,525 »
— — 1884	1,166,250 »
En plus pour 1883	fr. 7,275 »

Cette augmentation se décompose de la manière suivante :

1 ^o Traitement d'un pontonnier au pont de Gestel, sur la Grande Nèthe	fr. 675 »
2 ^o Traitement d'un pontonnier à charger de la manœuvre du pont établi sur le canal de Charleroi à Bruxelles, pour le raccordement du boulevard Léopold II avec le boulevard d'Anvers	1,100 »
3 ^o Traitement du personnel nécessaire pour assurer la navigation de nuit sur le canal de Gand à Terneuzen :	

1 aide-éclusier à l'écluse du Muide	fr. 1,100 »
1 aide-pontonnier au pont-route de Meulestede	880 »
1 — — Langerbrugge	880 »
1 — — Terdonck	880 »
1 — — Selzaete	880 »
1 — au pont du chemin de fer de Gand-Eecloo	880 »
TOTAL.	fr. 5,500 »

La navigation de nuit sur le canal a été autorisée par arrêté royal du 13 novembre 1883.

TOTAL comme ci dessus.	fr. 7,275 »
--------------------------------	-------------

Le crédit précité de 1,173,525 francs doit se décomposer comme suit :

Charges ordinaires et permanentes	fr. 1,156,069 »
Id. extraordinaires et temporaires	37,456 »
TOTAL.	fr. 1,173,525 »

ART. 138. — *Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement ; missions des élèves-ingénieurs et élèves-conducteurs de l'école spéciale du génie civil*

fr. 30,000 »

Cette somme est égale à celle qui est votée pour l'exercice 1884.

ART. 139 — *Traitements, frais de déplacement et indemnités des architectes et autres agents; frais d'habillement des gardiens des monuments.*

Somme demandée : 89,050 francs.

Ce crédit est le même que celui qui est porté au Budget de 1884, malgré l'extension prise par le service des bâtiments civils et la nécessité d'adjoindre en conséquence au personnel quelques nouveaux agents.

ART. 140. — *Études de projets, achats d'instruments et de livres, matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage des bureaux, menues dépenses, frais d'adjudication.*

Crédit demandé : 8,000 francs.

Ce crédit est le même que celui porté au Budget de 1884.



(294)

ANNEXES AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU V.



RELEVÉS

des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part de l'Etat, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

(Art. 78 et 89.)



DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1882.
Décoration de l'église St-Pholien, à Liège	14,000 »	9,066 »	4,334 »	8,055 »
— — (Dépenses supplémentaires).	5,195 »	3,065 »	2,130 »	»
— de l'église St-Anne, à Gand	97,000 »	61,720 »	35,274 »	41,148 »
— des Halles d'Ypres (Grande salle)	120,000 »	96,000 »	24,000 »	90,000 »
— — peinture décorative	21,800 »	17,440 »	4,360 »	17,440 »
Eglise St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept.	50,000 »	50,000 »	»	31,500 »
Eglise de Meix-devant-Virton (décoration du chœur).	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Grande salle du Palais des Académies	18,000 »	15,000 »	»	»
Décoration du plafond de l'escalier principal des Musées de peinture.	30,000 »	30,000 »	g) »	30,000 »
Hôtel de ville de Louvain.	135,000 »	80,000 »	55,000 »	20,000 »
Décoration de la façade de la gare du Midi à Bruxelles.	40,000 »	20,000 »	20,000 » Département des Travaux publics.	20,000 »
A REPORTER.fr.	532,995 »	384,877 »	148,008 »	264,143 »

L'INTÉRIEUR.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1883.	de 1884.	de 1885.	à venir.	
1,611 "	"	"	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,532 50	1,532 50	"	"	
a) 6,858 "	6,858 "	6,862 "	"	a) Contrat passé le 23 novembre 1875 avec M. Canceel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs.
b) "	"	"	"	b) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État était fixée à 96,000 francs, payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, chargé du travail, devait exécuter douze compositions, représentant les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres. Les travaux sont terminés et reçus.
c) "	"	"	"	c) Ces travaux constituent le complément de l'ornementation de la grande salle des Halles d'Ypres. Ils ont été exécutés sous la direction de M. Pauwels et soumis à l'approbation du Gouvernement. — Les travaux sont achevés et approuvés.
d) 9,250 "	9,250 "	"	"	d) Contrat du 15 juin 1872, par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs. — Ce travail est à peu près terminé.
e) 666 67	666 67	666 68	"	e) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
f) 7,500 "	7,500 "	"	"	f) M. Slingeneyer s'est engagé à modifier et à améliorer trois des tableaux qu'il a exécutés pour la grande salle du Palais des Académies. — Ce travail est à peu près terminé.
"	"	"	"	g) M. Stallaert s'est engagé à exécuter les panneaux décoratifs d'après un projet approuvé par la commission des monuments. — La décoration est achevée et approuvée.
h) 10,000 "	10,000 "	10,000 "	50,000 "	h) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'est engagé à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration composée de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les trumeaux, et de l'ornementation qui complète les peintures, est actuellement très avancée.
"	"	"	"	i) M. Ducaju s'est engagé à exécuter 4 statues de 2 ^m 40 de haut et 5 bas-reliefs de 3 mètres de large, sur 1 ^m 50 de haut. — Ce travail est terminé et approuvé.
28,418,17	33,807 17	17,528 66	30,000 "	

MINISTÈRE DE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE Incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FAUBOURGS d'ELISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1882.
REPORT fr.	532,995 "	384,897 "	148,098 "	204,143 "
Décoration du square de la Place du Petit-Sablon à Bruxelles	87,000 "	43,500 "	(j) 21,750 " 21,750 "	28,490 "
Exécution à l'aquarelle d'une série de compositions représen- tant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	15,000 "	k) 15,000 "	"	7,000 "
Gravure des portraits du Roi et de la Reine	16,000 "	l) 16,000 "	"	5,535 52
Coulée en bronze d'une statue représentant : Prométhée en- chaîné	3,800 "	3,800 "	"	5,800 "
Coulée en bronze de trois statues, à savoir : l'homme au serpent.	2,400 "	2,400 "	"	"
— — — Le faune couché. .	1,680 "	1,680 "	"	"
— — — Le joueur de billes.	600 "	600 "	"	"
Exécution de trois groupes en bronze destinés à la décoration de la terrasse de l'île du Commerce à Liège	m) 75,000 "	37,500 "	37,500 "	"
TOTAUX fr.	734,475 "	505,377 "	229,098 "	309,760 52

L'Administration des beaux-arts est en outre engagée pour une somme de 82,500 francs, dans les frais d'exécution, évalués à 165,000 francs, de 10 statues en marbre avec socles en pierre, destinées à compléter la décoration artistique du square du Petit-Sablon à Bruxelles. — L'Administration des bâtiments civils du Département de l'Intérieur

L'INTÉRIEUR.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1883.	de 1884.	de 1885.	à venir.	
28,418 17	35,807 17	17,528 66	30,000 .	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
15,010 .	"	"	"	f) La décoration du square comprend 48 groupes et statuette en bronze, représentant les métiers des anciennes corporations de la ville de Bruxelles au XVI ^e siècle. — La dépense évaluée à 87,000 francs se décompose comme il suit: 42 statuette à 1,700 fr ^e pour les petits piliers . 71,400 . 6 groupes pour les grands piliers à 2,600 fr ^e . 15,600 . TOTAL . . fr. 87,000 . Le Département de l'Intérieur intervient pour 43,500 fr. — Le Ministère des Travaux publics et la ville de Bruxelles ont accordé une somme égale payable par moitié sur leurs budgets respectifs. — Ce travail est terminé et approuvé.
5,000 .	3,000 .	"	"	k) Par contrat du 20 novembre 1880, M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 50 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La mise en train de ces travaux ayant fait constater la nécessité d'introduire certaines modifications dans le programme qui précède, une convention additionnelle du 1 ^{er} août 1882 a fixé à 15,000 francs, la rémunération de l'artiste, eu égard au surcroît d'études et de dépenses qu'entraîneront les modifications dont il s'agit.
5,333 54	5,333 54	"	"	l) MM. Desvachez et Biot sont respectivement chargés de la reproduction au burin des portraits du Roi et de la Reine exécutés par M. Gallait. Ces planches auront les mêmes dimensions que le portrait de S. M. le roi Louis-Philippe gravé par Henriquet Dupont. Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de chacune des planches. Cette somme sera payée, par tiers, selon le degré d'avancement des travaux. Le portrait du Roi est terminé.
"	"	"	"	
"	2,400 .	"	"	
"	1,680 .	"	"	
"	600 .	"	"	
10,000 .	27,500 .	"	"	m) L'exécution de ces groupes est confiée à MM. de Tombay, Mignon et Halkin. Le prix de chaque groupe est fixé à 25,000 francs payables de compte à demi par le Gouvernement et la ville de Liège.
72,761 51	76,320 51	17,528 66	30,000 .	

et la ville de Bruxelles interviennent chacune pour un quart de la dépense. — Des conventions particulières réglant les conditions d'exécution de ces statues seront conclues prochainement.

ANNEXE II.

ART 89.

MINISTÈRE DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressées.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1881.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Gode- froid de Bouillon	28,000 "	28,000 "	"	16,000 "
Buste Van Eyck.	1,500 "	b) 1,500 "	"	750 "
— Memling.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Rubens.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Teniers.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Jean Bologne	1,500 "	1,500 "	"	1,500 "
— François Duquesnoy	1,500 "	1,500 "	"	750 "
— Matthieu De Layns.	1,500 "	1,500 "	"	"
— J. Van Ruysbroeck.	1,500 "	1,500 "	"	1,500 "
— de l'architecte Cluysenaer	1,500 "	c) 1,500 "	"	"
Monument à la mémoire de feu A. Wiertz	58,000 "	d) 48,000 "	10,000 "	22,800 "
— à Quentin-Metseys à Anvers	34,000 "	e) 17,000 "	17,000 "	"
— à d'Onaluis d'Halloy à Namur	28,000 "	f) 10,000 "	18,000 "	5,000 "
— à Godecharles à Bruxelles	40,000 "	g) 7,000 "	33,000 "	4,040 "
Buste du Roi (reproduction en bronze)	600 " 100 "	h) 600 " 100 "	" "	600 " 100 "
Monument au feld-maréchal Prince de Ligne.	19,000 " (*) 1,600 "	i) 8,400 " (*) 1,600 "	10,600 " "	3,800 " "
Buste de la Reine (exécution)	3,000 "	j) 3,000 "	"	1,500 "
A REPORTER . . . fr.	225,800 "	137,200 "	88,600 "	58,340 "

L'INTÉRIEUR.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1882.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1883.	1884.	à venir.	
a)	"	12,000 "	"	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
"	"	12,000 "	"	a) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles.
"	750 "	"	"	Les bas-reliefs représenteront : 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
"	1,500 Soldé.	"	"	b) Contrat du 22 septembre 1879. — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à décorer les galeries du Musée royal de peinture et de sculpture, est fixé à 1,500 francs, qui seront payés en deux fois, d'après le degré d'avancement des œuvres. — Les bustes de Jordaens, Roger-Vanderweyden, Quentin-Metsys, A. Collin, G. Grupello, Van Dyck et Van Bodeghem, sont livrés et approuvés.
750 "	750 "	"	"	
"	750 "	750 "	"	
"	"	"	"	
750 "	"	"	"	
"	1,500 Soldé.	"	"	
"	"	"	"	
1,500 "	"	"	"	c) Contrat du 11 avril 1880. Payable par moitié après l'approbation du modèle et après l'exécution définitive de l'œuvre, destinée à décorer l'un des monuments érigés par cet architecte. — Le buste est terminé et le placement en a été arrêté au marché de la Madeleine.
25,200 "	"	"	"	d) Contrat du 25 novembre 1878. — Travail terminé.
17,000 "	"	"	"	e) La statue sera en marbre blanc et aura 3m50 de hauteur (terminé).
5,000 "	"	"	"	f) La statue sera en bronze et aura 3m50 de hauteur (terminé).
2,960 Soldé.	"	"	"	g) Y compris un legs de 25,000 francs de M. l'avoué Godecharles (terminé).
"	"	"	"	h) La Compagnie des bronzes à Bruxelles, s'engage à faire en bronze, pour la Bibliothèque royale de Bruxelles, une reproduction du buste du Roi exécuté en marbre par M. Vinçotte. — Une indemnité de 100 francs sera payée à l'artiste pour les retouches à faire au modèle en plâtre en vue de la coulée. Le buste est fourni.
4,600 "	"	"	"	i) La statue, qui a 3 mètres de hauteur, est coulée en bronze.
(*) 1,600 "	"	"	"	(*) La somme de 1,600 francs a été allouée à titre de quote-part du Gouvernement dans le prix du piédestal de la statue.
1,500 "	"	"	"	j) Le buste de la Reine est exécuté en marbre par M. Vinçotte dans les mêmes dimensions que le buste du Roi, déjà fourni par cet artiste. — Terminé.
60,860 "	5,250 "	12,750 "	"	

MINISTÈRE DE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALLE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1881.
REPORT. . . . fr.	225,800 "	137,200 "	88,600 "	58,540 "
Buste Van Eyck, Hubert	1,500 "	1,500 "	"	"
— Pourbus	1,500 "	1,500 "	"	"
— Van Pede.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Devriendt, Cornille	1,500 "	1,500 "	"	"
— de Broencq, Jacques	1,500 "	1,500 "	"	"
— Gossart de Maubeuge	1,500 "	1,500 "	"	"
— Quellyn, Arthur	1,500 "	1,500 "	"	"
— Faidherbe, Luc	1,500 "	1,500 "	"	"
— Slodtz, Sébastien.	k) 1,500 "	1,500 "	"	"
— Breughel, Jean	1,500 "	1,500 "	"	"
— Vervoort, Michel.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Delvaux, Florent.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Buyster, Philippe	1,500 "	1,500 "	"	"
— Vanopstal, Gérard	1,500 "	1,500 "	"	"
— Crayer.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Van Orley	1,500 "	1,500 "	"	"
— Roland de Lattre	2,000 "	l) 2,000 "	"	"
— Spring, Antoine	2,000 "	2,000 "	"	"
— de Gerlache.	2,000 "	2,000 "	"	"
Statue Anneessens. — Exécution du modèle en plâtre . . .	10,000 "	m) 5,000 "	5,000 "	"
TOTAUX. . . . fr.	265,800 "	172,200 "	93,600 "	58,540 "

L'Administration des beaux-arts est de plus engagée en principe :

1° Jusqu'à concurrence d'une somme maximum de 28,666 francs dans les frais d'érection, à Bruges, d'un monument à la mémoire de Breydel et De Koninck;

L'INTÉRIEUR.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1883.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1883.	1884.	à venir.	
60,860 "	5,250 "	12,750 "	"	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
750 "	750 "	"	"	
1,500 "	Soldé.	"	"	
750 "	750 "	"	"	
"	Soldé.	"	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	1,500 "	"	"	
"	Soldé.	"	"	
"	1,500 "	"	"	
1,500 "	Soldé.	"	"	
1,500 "	"	"	"	
"	750 "	750 "	"	
750 "	750 "	"	"	
750 "	Soldé.	"	"	
"	750 "	750 "	"	k) Contrat du 14 mars 1882. — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à la décoration des galeries des musées de peinture et de sculpture de l'État, est fixé à 1,500 francs payables par moitié, après approbation du modèle en terre, approuvé par le Gouvernement et la réception de l'œuvre coulée en bronze. — Les bustes de Van Eyck, Pourbus, Van Pele, Gossart de Maubeuge, Quellyn, Luc Faidherbe, Sébastien Slodtz, Vervoort, Delvaux et Van Orley sont fournis.
"	Soldé.	"	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
"	Soldé.	"	"	
1,500 "	"	"	"	l) Contrat du 4 septembre 1885. — Le prix de chacun de ces bustes en marbre, destinés à l'Académie royale des lettres, des sciences et des beaux-arts est fixé à 2,000 francs et sera payé en deux fois d'après le degré d'avancement des œuvres.
"	"	1,000 "	1,000 "	
"	"	1,000 "	1,000 "	
"	"	Soldé.	"	
"	"	1,000 "	1,000 "	
5,000 "	"	2,000 "	"	m) Contrat du 18 octobre 1881. — M. Vingotte s'engage à exécuter un modèle en plâtre d'une statue d'Anneessens à ériger sur la place Joseph Lebeau, à Bruxelles. Une convention sera conclue ultérieurement au sujet de la coulée en bronze.
72,860 "	15,750 "	22,250 "	5,000 "	

2° Pour la moitié de la dépense évaluée approximativement à 40,000 francs, d'une statue en bronze à élever, à Bruxelles, à la mémoire de Van Helmont.

Le Gouvernement a également promis son concours, en vue de l'érection, à Anvers, d'une statue à Jordaeus.

Le chiffre de la dépense n'est pas encore définitivement arrêté.

(304)